



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Human Rights

Droits de la personne

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, May 9 2005

Le lundi 9 mai 2005

Issue No. 12

Fascicule n^o 12

Tenth meeting on:

The rights and freedoms of children

Dixième réunion concernant :

Les droits et libertés des enfants

and

et

Third meeting on:

Hiring and promotion practices
of the Federal Public Service

Troisième réunion concernant :

Les pratiques d'embauche et de promotion
de la fonction publique fédérale

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Landon Pearson, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.)	* Kinsella (or Stratton)
Baker, P.C.	LeBreton
Carstairs, P.C.	Losier-Cool
Ferretti Barth	Oliver
	Poy

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator P  pin, substituted for that of the Honourable Senator Christensen (*May 3, 2005*).

The name of the Honourable Senator Losier-Cool substituted for that of the Honourable Senator Munson (*May 3, 2005*).

The name of the Honourable Senator Baker, P.C., substituted for that of the Honourable Senator P  pin (*May 5, 2005*).

LE COMIT   S  NATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

Pr  sidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-pr  sidente : L'honorable Landon Pearson

et

Les honorables s  nateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.)	* Kinsella (ou Stratton)
Baker, C.P.	LeBreton
Carstairs C.P.	Losier-Cool
Ferretti Barth	Oliver
	Poy

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comit   :

Conform  ment    l'article 85(4) du R  glement, la liste des membres du comit   est modifi  e, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable s  nateur P  pin, est substitu      celui de l'honorable s  nateur Christensen (*le 3 mai 2005*).

Le nom de l'honorable s  nateur Losier-Cool est substitu      celui de l'honorable s  nateur Munson (*le 3 mai 2005*).

Le nom de l'honorable s  nateur Baker, C.P., est substitu      celui de l'honorable s  nateur P  pin (*le 5 mai 2005*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, May 9, 2005
(16)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 4:05 p.m., in room 160-S, Centre Block, the Honourable A. Raynell Andreychuk, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Baker, P.C. Carstairs, P.C., LeBreton, Losier-Cool, Oliver and Pearson (7).

In attendance: Laura Barnett of the Research Branch of the Library of Parliament and Jessica Richardson from the Committee's Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, the committee continued its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For the complete text of Order of Reference see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

WITNESSES:

As individuals:

Christine Colin, Medical Doctor specializing in Public Health;
Lorraine Fillion, Social Worker and family mediator;
Hugues Létourneau, Lawyer.

At 4:05 p.m. Ms. Colin, Ms. Fillion, Mr. Létourneau made statements and answered questions.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, the committee continued its consideration of the authorization to invite from time to time the President of the Treasury Board, the President of the Public Service Commission, their officials, as well as other witnesses. (*For the complete text of Order of Reference see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES

Privy Council Office:

Alex Himelfarb, Clerk of the Privy Council and Secretary to the Cabinet;

Wayne McCutcheon, Deputy Secretary to the Cabinet, Senior Personnel and Special Projects Secretariat.

At 5:10 p.m. Mr. Himelfarb made a statement and together with the other witness answered questions.

At 6 p.m., pursuant to rule 92(2)(e) the committee continued in camera to consider a draft agenda.

It was moved by the Honourable Senator Carstairs that concerning the study on Canadian Adherence to the American Convention on Human Rights, the committee hire Ms. Carol

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 9 mai 2005
(16)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 16 h 5 dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Baker, C.P., Carstairs, C.P., LeBreton, Losier-Cool, Oliver et Pearson (7).

Sont présentes : Laura Barnett, de la Direction de la recherche, Bibliothèque du Parlement; et Jessica Richardson, de la Direction des comités.

Sont également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité poursuit l'examen des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Christine Colin, médecin spécialiste en santé publique;
Lorraine Fillion, travailleuse sociale et médiatrice familiale;
Hughes Létourneau, avocat.

À 16 h 5, Mmes Colin et Fillion et M. Létourneau font des déclarations et répondent aux questions.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité poursuit l'examen de l'autorisation d'inviter de temps en temps le président du Conseil du Trésor, la présidente de la Commission de la fonction publique, leurs fonctionnaires ainsi que d'autres témoins. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau du Conseil privé :

Alex Himelfarb, greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet;

Wayne McCutcheon, sous-secrétaire du Cabinet, Secrétariat du personnel supérieur et projets spéciaux.

À 17 h 10, M. Himelfarb fait une déclaration et, avec l'autre témoin, répond aux questions.

À 18 heures, conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité poursuit la séance à huis clos pour examiner un projet de programme.

Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs que pour l'étude sur l'observation par le Canada de la Convention américaine relative aux droits de l'homme, le comité embauche

Hilling for the purpose of drafting the Interim Report and that her professional honorarium do not exceed \$4,500 and that funds under code 0432 on the Budget be used to this effect.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

At 6:02 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Mme Carol Hilling aux fins de rédaction du projet de rapport, que ses honoraires professionnels ne dépassent pas 4 500 \$ et que les fonds inscrits sous le code 0432 du budget soient réservés à cet effet.

Après discussion, la question, mise aux voix, est adoptée.

À 18 h 2, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, May 9, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 4:05 p.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children; and authorized to invite from time to time the President of Treasury Board, the President of the Public Service Commission, for the purpose of examining cases of alleged discrimination in the hiring and promotion practices of the Federal Public Service.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, we have two segments to our meeting of the Standing Senate Committee on Human Rights. The first will be to examine and report on Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. Then between 5:00 and 6:00 we will return to our mandate to invite from time to time the President of the Treasury Board and the President of the Public Service Commission for the purpose of examining cases of alleged discrimination in the hiring and promotion practices of the Federal Public Service.

I will now return to the mandate to examine and report on Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children.

We have before us today the co-authors of a book entitled: *Une juste place pour tous les enfants: Plaidoyer pour l'action*. This is an opportunity for Christine Colin, a medical doctor specializing in public health, Lorraine Fillion, a social worker and family mediator, and Mr. Hugues Létourneau, a lawyer, to make their presentations and add to our deliberations and findings on the Convention on the Rights of the Child and related issues facing children in Canada. We are pleased that they have been able to put together a book that will be of importance to us, and that they are here today to make their presentations.

[*Translation*]

Mr. Hugues Létourneau, Lawyer, as an individual: We thank you for your invitation and for giving us this opportunity to describe our book.

We started writing the book early in the year 2000, and finished it in 2002. It is the statement of a vision of nine healthcare and social services professionals in Quebec. The book expresses our hope for a better future for our children. We look at the weaknesses in the services available and we make a few suggestions in order to improve the well-being of children.

This afternoon, Ms. Colin will present a perspective on the book. Ms. Fillion will talk about an area with which she is very familiar, namely mediation and custody. For my part, I will give

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 9 mai 2005

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 16 h 5 pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants; et il est autorisé à inviter de temps en temps le président du Conseil du Trésor, la présidente de la Commission de la fonction publique, dans le but d'examiner des cas de discrimination présumée dans les pratiques d'embauche et de promotion de la fonction publique fédérale.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, la séance du Comité sénatorial permanent des droits de la personne d'aujourd'hui se divise en deux parties. Au cours de la première, nous allons examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. Puis, de 17 h à 18 h, nous retournerons à notre mandat qui consiste à inviter de temps en temps le président du Conseil du Trésor et la présidente de la Commission de la fonction publique dans le but d'examiner des cas de discrimination présumée dans les pratiques d'embauche et de promotion de la fonction publique fédérale.

Je reviens maintenant au mandat que nous avons d'examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Nous recevons aujourd'hui les coauteurs du livre intitulé *Une juste place pour tous les enfants : Plaidoyer pour l'action*. Christine Colin, médecin spécialiste en santé publique, Lorraine Fillion, travailleuse sociale et médiatrice familiale, et Hugues Létourneau, avocat, feront un exposé et contribueront ainsi à nos délibérations et à nos réflexions sur la Convention relative aux droits de l'enfant et sur les problèmes connexes qu'éprouvent les enfants du Canada. Nous sommes heureux de voir qu'ils ont réussi à produire un livre qui alimentera notre débat, et qu'ils sont ici aujourd'hui pour nous faire un exposé.

[*Français*]

M. Hugues Létourneau, avocat, à titre personnel : Nous vous remercions de votre accueil et de cette possibilité de vous exposer le contenu du livre que nous avons écrit.

Ce livre a été rédigé du début de l'année 2000 à l'année 2004. Il se veut l'expression d'une vision, celle de neuf professionnels des services de la santé et des services sociaux au Québec. Dans ce livre, nous partageons l'espoir d'un avenir meilleur pour nos enfants. Nous nous penchons sur les lacunes de notre société quant aux services offerts et nous formulons quelques propositions afin d'améliorer le bien-être des enfants.

Cet après-midi, Mme Colin vous présentera un point de vue sur ce livre. Madame Fillion vous entretiendra d'un secteur qu'elle connaît très bien, soit celui de la médiation et de la garde. Pour

you a brief presentation about the Youth Division of the Quebec Court, a specialized court, and about the way in which it could be changed to meet children's needs better.

Dr. Christine Colin, Medical Doctor specializing in Public Health, as an individual: I too would like to thank you for the privilege of presenting the results of our work to you. We expect our presentation will last about 15 minutes, and then we will answer your questions.

I will be speaking to you as the coordinator of the book. The book is the result of an international process that began in Brussels, Belgium. As you know, Belgium was very shaken by the acts of extreme violence against children that happened there. The pediatric and social affairs community mobilized and in April 2002, invited delegates to Brussels to consider the issue and to release a manifesto, the Brussels Manifesto, about the wellbeing of all children and the recognition of their dignity. This manifesto was published in time to be tabled at the second world summit in New York, which was held as part of a number of parallel meetings. Senator Pearson is very familiar with this summit.

At the summit, we suggested that the process be continued in the 10 or so francophone countries present there. That is when I was asked to coordinate the group. We had begun our work a little earlier, in the year 2000, and we continued them for several years. We already had a large amount of written material in Quebec, and we did not want to have to start all over again. We therefore tried to produce a Quebec perspective that was incorporated into the international effort, but also reflected our reality in Canada, and in Quebec in particular.

I will describe each chapter for you briefly, because they are very different. The work involved a great deal of cooperation among the authors. We held working meetings in order to ensure continuity.

In the preamble, Dr. Michel Lemay, a well-known child psychiatrist in Quebec, asked why it is so difficult to get action on the recommendations that have been made for children. A great deal of work has been done on this subject. In spite of everything, it has been difficult to introduce effective measures for children. This stems on the one hand from the rifts between the needs of children and those of adults. These rifts become apparent in various ways. The difficulty also stems from our poor understanding of the obstacles we have to overcome.

After this outline of the theme, the book is divided into three parts. The first is entitled "The foundational elements — Development of the child." In the first chapter, Michel Lemay talks about the family and the child: a foundational meeting. He looks at children's needs for their future. He also discusses family mediation, children at risk, "child-king," the child as victim and

ma part, je vous ferai un court exposé sur la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse, un tribunal spécialisé, et sur la façon dont ce tribunal pourrait être transformé pour répondre davantage aux besoins des enfants.

La docteure Christine Colin, médecin spécialiste en santé publique : Je me permets, à mon tour, de vous remercier du privilège de pouvoir vous présenter le fruit de nos réflexions. Nous avons prévu une quinzaine de minutes de présentation pour répondre par la suite à vos questions.

C'est en tant que coordonnatrice du livre que j'aimerais vous le présenter. Ce livre est l'évolution d'une démarche internationale qui a commencé à Bruxelles, en Belgique. Vous savez que la Belgique fut durement ébranlée par des actes de violence très sérieux commis envers les enfants. La communauté de pédiatrie et des affaires sociales s'est mobilisée et a invité, en avril 2002, à Bruxelles, 300 délégués des pays francophones pour répondre à cette réflexion et faire un manifeste, le Manifeste de Bruxelles, *Pour le bien-être et la reconnaissance de la dignité de tous les enfants*. Ce manifeste a été publié à temps pour être déposé au deuxième sommet mondial, à New York, dans le cadre de rencontres parallèles. Le sénateur Pearson est très familière avec ce sommet.

Deux ans avant le colloque de Bruxelles, on nous a suggéré de poursuivre la démarche de Bruxelles dans une dizaine de pays francophones et contribuer ainsi à la démarche de Bruxelles. C'est alors qu'on m'a demandé de coordonner le groupe du Québec. Nous avions amorcé les travaux un peu plus tôt en l'an 2000 et les avons poursuivis pendant quelques années. Nous disposions déjà d'un grand nombre d'écrits au Québec et nous ne voulions pas devoir tout recommencer. Nous avons donc tenté de produire une réflexion québécoise intégrée à la réflexion internationale, mais qui s'inscrivait dans notre réalité, au Canada et au Québec en particulier.

Je vais vous présenter brièvement chaque chapitre, car ils sont bien distincts. Le travail s'est effectué dans une grande concertation entre les auteurs, avec des séances de travail et une continuité qui s'est établie au niveau de notre réflexion collective.

Dans le préambule, le docteur Michel Lemay, pédopsychiatre renommé du Québec, se demande pourquoi il est si difficile d'actualiser les recommandations que nous connaissons en faveur des enfants. Nombre de travaux ont été réalisés sur ce sujet. Malgré tout, il nous a été difficile d'être efficace dans nos mesures en faveur des enfants. Cette difficulté vient, d'une part, du déchirement entre les besoins des enfants et ceux des adultes, déchirement qui se révèle de différentes façons. Cette difficulté vient, d'autre part, du fait que nous comprenons mal les obstacles qui se posent.

Une fois cette thématique posée, l'ouvrage consiste en trois parties. La première s'intitule « Les éléments fondateurs du développement de l'enfant. Les éléments fondateurs — développement de l'enfant ». Dans un premier chapitre, Michel Lemay parle de la famille et de l'enfant : une rencontre fondatrice. On replace les besoins de l'enfant pour son devenir. On parle

the absolute need to accept differences and give children equal opportunities.

Gloria Geliu, a well-known pediatrician and a member of the Order of Canada, talks about the attachment that is absolutely necessary to children in order to get a good start in life. This must be part of a reciprocal relationship of trust between the parent and the child, but also of a relationship that depends on individual or societal factors. She also talks about special situations such as adoption, handicaps, and so on.

The third chapter of the first part of the book which was written by Marie-Claire Laurendeau, is essential in our view. It discussed the absolute necessity of having children and teenagers take part in social and community development. According to the author, participation is a right that must be protected, that must be defended for children. It is necessary to include children in social development, but this inclusion obviously becomes an asset for communities. We are sensitive to the fact that there are some difficulties at the moment, even within certain communities, in welcoming children, our view is, rather, that all children must be given early opportunities to socialize. We have to value their participation in society, make available to them models of adults as participants, networks of caring adults, of course, all of this contributes to an excellent way of preventing psychological and social problems. We could come back to these issues if you wish.

The second part of the book is entitled: Respecting differences and equal opportunities. It contains three chapters as well. The first, which I wrote myself on the basis of previous work, is entitled: Children and families living in extreme poverty. My objective was to make this part of an effort to prevent problems and promote health. As I am sure you know, unfortunately, inequalities and poverty are not decreasing, and despite some stability, in 1999, the statistics referred to a period before the decisions were made to abolish or at least reduce poverty considerably. This is a particular concern to us. You know as well as I do that beyond the figures, there are families who are living in extremely difficult conditions.

Despite the fact that the vast majority of parents living in disadvantaged situations, like those elsewhere, are loving parents, these cases of great poverty do have a negative impact on children's physical health and development. Of course, these situations give rise to new morbidities, as we call them now, in terms of violence or children who are somewhat unbalanced.

Beyond that, we think prevention is possible, particularly through the prevention services of our health and social services networks, provided a relationship of trust with the families can be

également des médiations relationnelles, des dérives, de « l'enfant-roi », de l'enfant victime et du besoin absolu d'accepter les différences et l'égalité des chances.

Gloria Geliu, pédiatre très connue et membre de l'Ordre du Canada, nous parle de l'attachement absolument nécessaire pour un bon départ dans la vie, qui doit s'inscrire dans une relation réciproque de confiance entre le parent et l'enfant, mais aussi une relation dépendante de facteurs individuels ou sociétaux. Elle parle également de situations particulières que sont l'adoption, les handicaps ou d'autres situations.

Le troisième chapitre de cette première partie, rédigé par Marie-Claire Laurendeau, psychologue oeuvrant en santé publique, nous apparaît essentiel. Il traite de l'absolue nécessité de la participation des enfants et des adolescents au développement social et communautaire. À ses yeux, la participation est un droit qu'on doit protéger, qu'on doit défendre pour les enfants. Il est nécessaire d'inclure les jeunes dans le développement social, mais cette inclusion devient évidemment un atout pour les communautés. Nous sommes sensibles au fait qu'il y a actuellement certaines difficultés, même dans certaines communautés, d'accueillir les enfants et il nous semble qu'au contraire, il faut donner précocement des occasions de socialisation à tous les enfants. Il faut valoriser leur participation sociale, leur rendre disponible des modèles d'adultes participants, des réseaux d'adultes bienveillants et, bien entendu, tout cela contribuant à une excellente prévention des problèmes psychosociaux. On pourra revenir sur ces questions si vous le souhaitez.

La deuxième partie s'intitule : Respect des différences et égalités des chances. Il y a également trois chapitres. Le premier, que j'ai moi-même rédigé sur la base de mes travaux antérieurs, s'intitule : *Promotion de la santé et du bien-être et prévention auprès des enfants et familles en milieu d'extrême pauvreté : soutien, contrôle ou solidarité?* Le but est de s'inscrire dans une démarche de prévention et de promotion de la santé. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai que, malheureusement, les inégalités et la pauvreté ne diminuent pas, et que malgré une certaine diminution, en 1999, les statistiques nous ramenaient à des taux de pauvreté supérieurs à ceux qui prévalaient avant les décisions qui avaient été prises, en 1989, d'abolir ou tout au moins de réduire considérablement la pauvreté. Ceci nous inquiète particulièrement. Vous savez aussi bien que moi qu'au-delà des chiffres, il y a des familles qui vivent des situations extrêmement difficiles.

Malgré le fait que la grande majorité des parents en milieu défavorisé comme ailleurs sont des parents aimants, ces situations de grande pauvreté influent sur la santé et sur le développement de l'enfant qui s'en trouvent compromis, que ce soit la santé physique ou le développement. Bien sûr, elles sont la source des nouvelles morbidités, comme nous les appelons maintenant, en termes de violence ou de difficulté de développement des enfants.

Au-delà, il nous semble que prévenir est possible, en particulier dans les services de prévention dans nos réseaux de santé et de services sociaux, à condition que puisse s'établir une relation de

developed, one based on a non-judgmental approach and a respect for differences and dignity, provided our services are intense enough that they work in partnership with the families.

Some examples are given, particularly the Quebec program, *Naître égaux — grandir en santé* (Born equal, growing healthy), a preventive and health promotion program for disadvantaged pregnant women. Beyond these direct services to families, we think it is essential to fight poverty, which is at the root of these problems. In our book, we present an argument in favour of bold, forward-looking, progressive, cross-sectoral policies developed in cooperation with the various networks.

The next chapter is written by Cécile Rousseau and talks about differences, particularly of children from different cultures who arrive in Canada. She starts by presenting the unfortunately well-known cases of discrimination and racism. She also explains the experience of these immigrants, these teenagers who are caught between two cultures. She develops a range of resistance strategies, talks about the role of social services as a mediator and continues by discussing questions of personal and collective identity.

We suggest solutions; we must reduce exclusion and think about a multi-pronged approach, work with institutions and community organizations, take an interest in having the school play an integrating role and create many examples of solidarity and empathy.

The next chapter is written by Lorraine Fillion, so I will turn the floor over to her now.

Ms. Lorraine Fillion, Social worker and family mediator: I have been working with separated families and with the children of separated parents for 30 years. Since I have had the pleasure and opportunity to meet with colleagues from other Canadian provinces, I can tell you that this huge research effort that developed in the francophone community is definitely similar to what is going on in Canada. In fact, at the beginning, when we were asked to write a book, we were somewhat reluctant, because we wondered whether this would just be another book that would wind up on a shelf somewhere. As a group of collaborators, we wanted to create something that would be “a catalyst for action.” We wanted our book to enable people to take action.

When parents separate, everyone wants the child to be heard. If we interview parents who are married or living common law, they say: “It is true, we must consult the child, we must listen to him or her.” However, people do not listen to the child. We listen with our adult ears and we often distort what the child is really saying. We interpret what they say, and in the end, we do not act as they suggest with respect to their needs. Children are natural creators. If we ask the children of separated parents what their problems are, they will list them for you in two minutes, and will find solutions to them even faster. They are very quick at finding solutions. The problem — this is what they say, is that their

confiance avec les familles; relation de confiance basée sur de la non-jugement, le respect des différences et de la dignité, à condition que nos services soient assez intensifs et qu'ils s'établissent en partenariat et en solidarité avec les familles.

Des exemples sont donnés, en particulier le programme québécois *Naître égaux — grandir en santé*, un programme de prévention et de promotion de la santé auprès des femmes enceintes en milieu défavorisé. Au-delà de ces services directs auprès des familles, il nous semble essentiel de lutter contre la pauvreté, elle-même cause de ces difficultés. Nous présentons dans notre livre un plaidoyer pour des politiques audacieuses tournées vers l'avenir, progressistes, intersectorielles, développées en concertation et en complicité avec les différents réseaux.

Le chapitre suivant est rédigé par Cécile Rousseau et il traite du jeu des différences, en particulier des enfants de culture différente qui arrivent au Canada. Elle nous présente dans un premier temps les situations malheureusement connues de discrimination et de racisme. Elle explique aussi l'expérience de ces migrants, de ces jeunes ados pris entre deux cultures. Elle développe l'éventail des stratégies de résistance, le rôle des services sociaux comme médiateur et elle continue sur les questions d'identité personnelle et collective.

Nous proposons des solutions; il faut diminuer l'exclusion et penser la multiplicité, travailler avec les institutions, l'organisation communautaire, s'intéresser à une mission intégrative de l'école et générer des solidarités multiples et de l'empathie.

Le chapitre suivant est écrit par Lorraine Fillion, je vais donc lui laisser la parole pour nous le présenter.

Mme Lorraine Fillion, travailleuse sociale et médiatrice familiale : Je travaille depuis 30 ans avec les familles séparées et auprès des enfants de parents séparés. Ayant le plaisir et la chance de rencontrer des collègues d'autres provinces canadiennes, je peux dire que ce vaste mouvement de réflexion qui s'est créé dans la francophonie est certainement semblable à ce qui se passe au Canada. D'ailleurs, au départ, quand on nous avait demandé d'écrire un livre, on était un peu réticent parce qu'on se demandait si c'était un autre livre qui irait sur une tablette. Ce qui nous avait animé comme personnes qui allions collaborer, c'était qu'on voulait créer ce qu'on a appelé « un souffle pour l'action ». On voulait que cela permette aux gens d'agir.

Lorsque les parents se séparent, tout le monde est pour la parole des enfants. Si on interviewe des parents qui sont mariés ou qui vivent en union fait, les gens disent : « C'est vrai, il faut consulter l'enfant, il faut l'écouter. » Cependant, on n'écoute pas l'enfant. On l'écoute avec nos oreilles d'adultes et souvent, on dénature la vraie parole de l'enfant. On interprète, on réduit sa parole et finalement, on n'agit pas comme tel par rapport aux besoins de l'enfant. L'enfant est un créateur naturel. Si on demande aux enfants de parents séparés quels sont les problèmes qu'ils vivent, en deux minutes, ils vont vous lister tous les problèmes et plus vite, ils vont vous trouver les solutions. Ils sont

parents do not agree to implement the solutions, or society does not. However, the solutions are there.

I would like to tell you the story about little Valérie — which appears in my book — because it speaks volume. Her mother had remarried and she had a little sister. She also had some contact with her father. Her mother's husband was called a step-father. She said that he did not look like a step, so why was he called a step-father? She said that he was nice, though. Words fail us when it comes to naming new parents that a child will have in blended families. For example, this girl has a little sister who is 5-years old. She is her sister. Society calls her half-sister. She says that she is not a half-sister, because she does not have half an arm or half a body. She says that she is her sister. The child will react very strongly to say that she is her sister, but society says no.

There is much more room in the hearts of these children than people think. As far as terminology goes — and I know this is something Senator Pearson and others have thought about — I think we need to change the legal terminology as one of the ways of helping these new families. The fact that we are still talking about custody and visiting rights in 2005 does not reflect the reality of separated and blended families, where more and more fathers are involved. Other countries could serve as an inspiration to us in better recognizing the equity or balance between the mother and the father.

A father who goes to his child's school thinking that the mother got custody and he has visiting rights but should he ask for a copy of his child's report card he could be told by the principal that he is not entitled to it because he only has visiting rights. That is something that still happens in the year 2005. That is unacceptable from the point of view of the child who would very much like to have his or her father come to the school. The father does not get the notices from the school, information, and so on.

In this chapter, what I try to say was that separated and divorced families are rich, creative, and able to strike a balance. We know that it is not divorce as such that is bad for children, it all depends on the way it happens and whether the parents are present in their lives or not.

If there is a support for the new parent and if children are protected from conflict, they will be fine. Mediation should take place early, very preventively, so that we can suggest families use mediation services and make better use of the justice system. I do think judges and lawyers have their place. We need them in society, because they set the legal guide post. In addition, early mediation could prevent conflicts from escalating into court cases.

If we want to let children speak, we should not go overboard and give them the same legal status as their parents, complete with a lawyer who can argue their case and promote their wishes. What we want is something different: namely, the interest of the child.

très rapides pour trouver les solutions. Maintenant, le problème — c'est ce qu'ils vont dire — c'est que les parents ne sont pas d'accord pour mettre en place les solutions, ou la société ne le fait pas. Cependant, les solutions existent.

Je voudrais vous raconter l'histoire de la petite Valérie — que vous trouverez dans mon livre — parce qu'elle est très « parlante ». Sa mère était remariée et elle avait une petite sœur. Elle avait aussi des contacts avec son père. Le mari de sa mère, on l'appelle un beau-père. Elle dit : « Il n'est pas beau. Pourquoi est-ce qu'on l'appelle un beau-père? Il n'est pas beau, mais il est gentil. » On manque de mots pour nommer les nouveaux parents qu'un enfant va rencontrer sur sa route avec les familles recomposées. Par exemple, elle a une petite sœur, cela fait cinq ans que l'enfant est née. C'est sa sœur. La société lui dira que c'est sa demi-sœur. Elle dit : « Non, ce n'est pas une demi-sœur parce qu'elle n'a pas un demi-bras, un demi-corps. C'est ma soeur. » L'enfant réagira fortement pour dire que c'est sa sœur et la société dit non.

Pour ces enfants, dans leur cœur, il y a beaucoup plus de place qu'on pense. Par rapport à ces termes — je sais que le sénateur Pearson et d'autres y ont pensé — je pense qu'il faut changer la terminologie juridique dans les solutions pour aider ces nouvelles familles. En 2005, de parler encore de garde, de droit de visite, ce n'est pas refléter la situation des familles séparées et recomposées où de plus en plus de pères s'impliquent. Il y a d'autres pays qui pourraient nous inspirer pour qu'on puisse reconnaître davantage l'équité ou l'équilibre entre le père et la mère.

Un père qui se présente à l'école avec son jugement selon lequel la mère a la garde et lui des droits de visite et qui demande une copie du bulletin scolaire de son enfant pourrait se faire dire par le directeur d'école qu'il n'a pas ce droit parce qu'il n'a qu'un droit de visite. C'est quelque chose qu'on rencontre encore en 2005. C'est inacceptable si on se place du point de vue de l'enfant qui aimerait bien que son père puisse venir à l'école. Le père ne reçoit pas les convocations de l'école, les informations, et cetera.

Dans le chapitre, ce que j'ai essayé de dire, c'est que les familles séparées et divorcées sont riches, créatives et capables de retrouver un équilibre. On sait que ce n'est pas le divorce comme tel qui est mauvais pour l'enfant, c'est la façon dont il se passe; si les parents sont présents dans sa vie ou non.

S'il y a un soutien à cette nouvelle parentalité et qu'il est placé à l'abri du conflit, l'enfant s'en sortira bien. Le recours à la médiation, c'est aussi en amont, donc de façon très préventive qu'on puisse proposer aux familles d'utiliser la médiation familiale et de faire un meilleur usage du système judiciaire. En fait, je crois que les juges et les avocats ont leur place. On a besoin d'eux dans la société parce qu'ils ferment la balise juridique. De plus, la médiation en amont pourrait prévenir des escalades de conflit devant les tribunaux.

Maintenant, si on veut donner la parole à l'enfant, il ne faut pas non plus tomber dans l'excès en donnant à l'enfant un même statut juridique que celui de ses parents, en lui fournissant un avocat qui puisse plaider sa cause et son désir, alors que c'est

The pendulum should not swing too far one way or the other. Yes, we can allow children to speak without censure, or putting forward the solutions they suggest.

The question is, what are we prepared to do? I do not think we should wait and say that the government must do something. I think everyone can and must do something. I wrote this chapter with this in mind to some extent.

When we go home this evening, we have to ask ourselves what we can do for our children and the children of others, and how we can listen to them better. This is the context that led us to think that we could do something to help families. Those are the main outlines of the chapter I wrote.

Dr. Colin: The first chapter deals with the personal, family and community needs of the child. The second looks at difficult situations—children in disadvantaged families, children from different countries and culture who come to Canada and children whose parents have separated. Finally, the third chapter deals more with the services and policies we think are important in order to give each child his or her right place.

In the first chapter, Dr. Luc Blanchet, a child psychiatrist, develops inter-sectoral approach in the organization of services. I will describe this chapter quickly by saying that we have to deal with silos between the services that children and their parents need.

That is why we developed an approach that emphasizes cross-sectoral preventive action as regards living conditions, determinants and areas of intervention, at all levels of our preventive and curative efforts.

In order to achieve this, we hope emphasis will be placed on community networks, that there will be overall intervention plans, innovation and experimentation so as to avoid the difficult situations we all know about where children are sent from one office to another. The idea is to emphasize early, intensive and ongoing intervention, so that we can be more effective in what we do.

The second chapter is the work of Mr. Létourneau. I will therefore turn the floor over to him.

Mr. Létourneau: In the last 25 years, I have practiced exclusively in the Youth court. I thought I would talk about this court, which came to be at the same time as the International Year of the Child, in 1979, and when Quebec introduced its new Youth Protection Act.

I looked at the court as the third level in our system and an access point for children and their parents, perhaps for the only time in their lives. I tried to establish a historic link between the establishment of this court in 1979, what it became and what it could become in the years ahead.

autre chose qu'on recherche, soit l'intérêt de l'enfant. Il y a comme un balancier à retrouver. Oui, on peut donner la parole à l'enfant pour qu'il soit entendu, sans censure, tout en mettant de l'avant les solutions qu'il va proposer.

Maintenant, qu'est-ce qu'on est prêts à faire? Je ne pense pas qu'il faille attendre et dire que le gouvernement doit agir. Je pense que chacun peut et doit faire quelque chose. C'est un peu dans cet esprit que j'ai écrit ce chapitre.

Ce soir en rentrant à la maison, il faut se demander qu'est-ce qu'on peut faire pour son enfant et pour l'enfant de quelqu'un d'autre et comment est-ce qu'on peut être davantage à l'écoute. C'est un peu ce mouvement qui nous amène à penser qu'on peut agir pour aider les familles. Voilà, c'est grosso modo ce que j'ai tenté d'écrire.

Dre Colin : La première partie du livre traite donc à la fois des besoins personnels, familiaux et communautaires de l'enfant. La deuxième partie traite de situations difficiles, que ce soit les enfants en milieu défavorisé, les enfants de culture et de pays différents arrivés au Canada ou les enfants de familles où il y avait une séparation. Enfin, la troisième partie, quant à lui, traite davantage des services et des politiques qui nous semblent importants pour donner une juste place à chaque enfant : Services pour les enfants et les jeunes.

Au premier chapitre, le Dr Luc Blanchet, pédopsychiatre, développe une pensée intersectorielle dans l'organisation des services. Je passerai plus rapidement sur cette section en disant que nous sommes confrontés à des cloisonnements, à des silos entre les services dont ont besoin les enfants et les parents.

C'est pourquoi nous avons développé une réflexion qui souhaite mettre de l'avant des actions intersectorielles en prévention sur les conditions de vie, sur les déterminants et sur les zones d'intervention et ce, à tous les niveaux de notre intervention préventive et curative.

Pour cela, nous souhaitons que l'on mise sur les réseaux communautaires, qu'il y ait des plans globaux d'intervention, des innovations et des expérimentations qui permettent d'éviter les situations difficiles que l'on connaît tous avec des enfants que l'on renvoie d'un bureau à l'autre et, surtout, qui permettent des interventions précoces, intensives et continues, toujours dans le but d'être plus efficaces.

Le deuxième chapitre est l'œuvre de Me Létourneau. Je lui cède donc la parole.

M. Létourneau : Au cours des **Au cours des** 25 dernières années, j'ai pratiqué exclusivement devant le tribunal de la Jeunesse. J'ai cru bon faire une réflexion sur ce tribunal qui est né en même temps que l'Année internationale de l'enfance, en 1979, au même moment où le Québec se dotait d'une nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse.

J'ai examiné ce tribunal comme étant le troisième palier de notre système démocratique et un accès, peut-être la seule fois de sa vie, pour l'enfant ainsi que pour ses parents à ce tribunal. J'ai tenté d'établir un lien historique entre la création de ce tribunal en 1979, ce qu'il est devenu et peut-être ce qu'il pourrait être dans les prochaines années.

Initially, the court was seen as a common-law court. The same rules applied there as in other courts, with the same perspectives and the same evidence requirements. I should mention that in the Montreal region, we are talking about 12,000 hearings on child protection cases.

This court deals with children who have been abused sexually and otherwise, and children who have been neglected or abandoned. It also has jurisdiction over the Youth Criminal Justice Act and adoption.

The approach was as follows. This court is no longer described as a common-law court, but rather as a specialized court, which must exist in several Canadian provinces. That means that the Courts of Appeal are very reluctant to intervene in any of the decisions handed down by the Court of Quebec, Youth Division. Over the years, this court's work is increasingly viewed as being beyond reproach.

After giving this some thought and discussing it, we came to the conclusion that henceforth, this court should recognize that it has other obligations than simply hearing children — thereby operating on a case-by-case basis — and also recognizing that it has an obligation to serve an educational purpose. It is in that context that I developed a few criteria that I will share with you.

First of all, the Youth Protection Act does not define sexual abuse, physical abuse or negligence. What we do know is that both the Director of Youth Protection and the court must recognize that a child is in that situation in order to obtain jurisdiction to intervene in the life of that child and his or her family.

From that standpoint, we thought it might be interesting to analyze some of these functions that do not correspond to what I normally recognize as the obligations of a court.

First, we believe that the court should establish communications and exchanges between its judges in order to foster a consensus on what constitutes, for example, sexual abuse, ill treatment, negligence and abandonment.

In most courts, a judge is appointed for life, is master of his or her courtroom just as others judges are masters of theirs. We would like to see far greater discussion and exchange on an ongoing basis between the judges who sit on that court.

We would also like to see the court set up electronic means of communication in order to inform the public of the consensus it adopted so that parents can be aware of the types of behaviour that are acceptable and those that are not.

Dans un premier temps, ce tribunal avait été considéré comme étant un tribunal de droit commun. On y appliquait les mêmes règles que devant les autres tribunaux, avec les mêmes perspectives, les mêmes exigences de preuve. Il faut dire que dans la région de Montréal, on parle de plus de 12 000 auditions de cas de protection.

Ce tribunal se préoccupe à la fois d'enfants maltraités, d'enfants victimes d'abus sexuels, d'enfants négligés et d'enfants victimes d'abandon. Il a aussi juridiction sur la Loi sur le système de justice pénal pour les adolescents ainsi que sur l'adoption des enfants.

L'approche a été la suivante. Ce tribunal, on n'en parle plus comme étant un tribunal de droit commun, mais comme un tribunal spécialisé qui doit aussi exister dans plusieurs provinces au Canada. De ce fait, les tribunaux d'appel ont beaucoup de réticence à intervenir dans l'une des décisions rendues par la Cour du Québec, chambre de la Jeunesse. Ce tribunal, au cours des années, est devenu de plus en plus le porteur du bon droit.

Suite à quelques réflexions et quelques discussions, nous en sommes venus à la conclusion que dorénavant, ce tribunal devrait se reconnaître d'autres types d'obligation que celui d'entendre des situations d'enfants — donc de faire du cas par cas — et aussi se reconnaître une obligation beaucoup plus éducative. C'est donc dans ce contexte que j'ai développé quelques critères que je vais partager avec vous.

Dans un premier temps, la Loi sur la protection de la jeunesse ne définit pas ce qu'est un abus sexuel, un abus physique, une négligence. Mais ce qu'on sait, c'est qu'il faut qu'à la fois le Directeur de la protection de la jeunesse et le tribunal reconnaissent qu'un enfant est dans cette situation pour se donner la juridiction d'intervenir dans la vie de cet enfant et dans la vie de sa famille.

À partir de cette situation, nous croyons qu'il serait intéressant d'analyser quelques fonctions qui sont un peu discordantes de ce que nous reconnaissons normalement en termes d'obligations aux tribunaux.

Premièrement, nous croyons que le tribunal devrait structurer des communications et des échanges entre ses juges afin de favoriser l'émergence de consensus sur ce qui constitue, par exemple, un abus sexuel, un mauvais traitement, de la négligence et de l'abandon.

Dans la plupart des tribunaux, le juge est nommé à vie, il est maître dans sa cour et les autres juges sont également maîtres dans leur cour. Pour notre part, nous aimerions aller vers une perspective d'une discussion et d'un échange beaucoup plus soutenus entre les juges de ce tribunal.

Nous aimerions également que le tribunal se dote de moyens de communication électroniques permettant de faire connaître à la population les consensus qu'il adopterait afin que ce soient portés à la connaissance des parents les comportements qui sont acceptables et ceux qui ne le sont pas.

The public should know what constitutes ill treatment, sexual abuse or negligence. Right now, these terms are well known only by people who work in this field, but when time comes to transfer this knowledge in these decisions, the situation is far more complex.

The court should also recognize that it has a duty to educate so that the suffering of a child is not in vain. On the contrary, this suffering should open the door to protection that can be obtained more rapidly for a child experiencing a similar situation.

We often get the impression that we are always hearing the same cases, the judges are addressing the same facts and that this child, whose experiencing the same hardship of another child who came before the court five or six years ago has to go through the same thing.

Lastly, through its communications with the public, the court's objective, among other things, should be to reduce the number of children living in compromising situations, while preserving as much as possible the credibility not only of the court but of the Director of Youth Protection.

In Quebec, it is the Director of Youth Protection who brings a case before the Court of Quebec — Youth Division. He or she, depending on the person occupying the position, has an obligation to receive information, to evaluate it and to bring it before the court. This is to enable the child to gain access to our democratic system via the Director of Youth Protection and the court which will then put the child on a path to well-being rather than suffering.

This is essentially our vision of a court that would go beyond what is usually defined as a specialized court.

Dr. Colin: Before presenting our conclusion very briefly, I simply wanted to point out that you have an example here, with my two colleagues, of both the expertise and the commitment of the authors who are involved in the book entitled "Une juste place pour tous les enfants: Plaidoyer pour l'action." [A fair place for all children, a plea for action.] As a physician specialized in public health, and having worked for over 20 years now with disadvantaged families, either directly as a public health doctor or in research, I was able to make a contribution to this chapter regarding children living in poverty and their families.

If our six other colleagues were here, of course each one of them could go into much greater detail.

In conclusion, our wish was to write a plea for children and a plea for action, where the objective is to reduce poverty above all else. We all know that this is the primary factor that influences health and well being. In addition, we wrote this to counter the abuse, exploitation and exclusion of children; third, to develop prevention and promotion activities for child health and well being; fourth, to develop clinical interventions that are truly inter-disciplinary and inter-sectoral; fifth, to increase and find

Il s'agit donc que la population sache ce qu'est un mauvais traitement, un abus sexuel ou de la négligence. Présentement, ces termes ne sont connus que par les gens qui œuvrent dans le milieu, mais lorsque vient le temps de transférer cette connaissance et ces décisions, la situation est beaucoup plus complexe.

Il faut aussi lui reconnaître des devoirs éducatifs afin de faire en sorte que la souffrance de l'enfant ne soit pas vaine. Bien au contraire, cette souffrance devrait ouvrir la porte à une protection obtenue plus rapidement pour un enfant qui vivrait une situation similaire.

On a souvent l'impression que l'on recommence les mêmes causes, que les juges se penchent de nouveau sur les mêmes faits et que cet enfant, qui vit la même misère que celui ou celle qui est passé devant le tribunal il y a cinq ou six ans, doit refaire le même chemin.

Enfin, par leur communication avec le public, il faudrait, entre autres, avoir l'objectif de diminuer le nombre d'enfants vivant des situations de compromission, en préservant autant que possible la crédibilité de la cour, mais aussi celle du Directeur de la protection de la jeunesse.

La personne au Québec qui saisit la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse, c'est le Directeur de la protection de la jeunesse. C'est lui ou elle, dépendant de la personne qui occupe ce poste, qui a l'obligation de recevoir les signalements, de les évaluer et de les porter devant la cour. Ceci afin de permettre à l'enfant d'accéder à notre système démocratique par l'intermédiaire du Directeur de la protection de la jeunesse et du tribunal qui lui donnerait ainsi une voie au bien-être, plutôt qu'à la souffrance.

Voici en quelques mots notre vision d'un tribunal qui irait au-delà du qualificatif d'un tribunal spécialisé.

Dre Colin : Avant de vous présenter très rapidement la conclusion, je voulais seulement évoquer que vous avez un exemple, avec mes deux collègues, à la fois de l'expertise et de l'engagement des auteurs qui se sont impliqués dans ce livre intitulé « Une juste place pour tous les enfants : Plaidoyer pour l'action ». En tant que médecin spécialiste de santé publique, ayant œuvré depuis près de 20 ans maintenant auprès de familles défavorisées, directement comme médecin de santé publique ou par l'intermédiaire de la recherche, j'ai pu contribuer à ce chapitre concernant les enfants vivant en situation de pauvreté et leur famille.

Si nos six autres collègues étaient là, chacun évidemment pourrait aller beaucoup plus dans le détail de leur chapitre respectif.

En conclusion, nous avons voulu écrire un plaidoyer pour les enfants et un plaidoyer pour l'action, où il s'agit de réduire la pauvreté d'abord et avant tout. On sait tous que c'est le premier facteur qui influence la santé et le bien-être. Ensuite, nous l'avons fait pour contrer l'abus, l'exploitation et l'exclusion des enfants; en troisième lieu, pour développer des activités de prévention et de promotion de la santé et du bien-être des enfants; en quatrième lieu, afin de développer des interventions cliniques

new and innovative ways of promoting the social participation of young people.

The next point deals with more open and collective justice, as has just been mentioned. We are talking about celebrating the differences between children. We are also talking about developing progressive and evolutive policies — you are very familiar with that point — and not ignoring social research and instead giving it as much room as possible.

Allow me to read you the last two sentences of the book, which are a call to action, as evoked by Ms. Fillion:

We would like this book to bring forth a vast movement of social mobilization which must arise like a cloud of butterflies to bring about a wind of change in favour of children. Children are a potential treasure to be discovered, loved and respected in all the mystery of their being. They ask only to grow up in fertile ground in order to ensure the future of the country and of humanity.

So far, this book has been distributed in Quebec and in the francophonie and we would very much like to have the means to disseminate it even more widely, notably with an English translation. That concludes our presentation to you.

[*English*]

The Chairman: Perhaps, by coming before us, your audience may take you up on that offer to disseminate it more widely. However, I cannot resist asking Mr. Létourneau to comment. When I was in court, and certainly from my own training —

Senator Baker: As a judge.

The Chairman: Yes, thank you, as a lawyer and a judge — I will put that on the record — we approached family law and family by saying that we would give the family as much discretion as possible to build their own rules, to build their own structures, their own value, and the courts would only intervene if they transgressed the lowest standard that society would tolerate.

You seem to be saying now that, on reflection, and after years of working in the field, what you are looking for is a consensus. Is that a consensus of definitions, of behaviour, of tolerance for issues? Is that to be an educational tool out of the courts, or are you now more strictly defining what you believe to be a family, and what would be tolerant behaviour from parents and children, et cetera? In other words, when I was on the bench, I took into account that although some of the values that I thought were good in parenting may not be shared by someone else, as long as children were not physically abused or sexually abused, et cetera, we would afford them discretion. Sometimes I would look at families and think that that is not how I would have raised those children, but I understand that this is another, alternate method.

réellement interdisciplinaires et intersectorielles; en cinquième lieu, pour augmenter et trouver des façons novatrices pour favoriser la participation sociale des jeunes.

Le point suivant concerne une justice plus ouverte et collective, comme on vient de l'évoquer. Ensuite, on parle d'accueillir les différences entre les enfants. On parle aussi de développer des politiques progressistes et évolutives — vous connaissez bien ce point — et de ne pas ignorer la recherche sociale et lui donner le plus de place possible.

Je vous lis les trois dernières phrases de ce livre, qui se veut comme un souffle pour l'action, comme l'a évoqué Mme Fillion :

Nous voudrions que ce livre entraîne un vaste mouvement de mobilisation sociale qui doit se lever comme une nuée de papillons pour soulever un vent de changement en faveur des enfants. L'enfant est un trésor en puissance à découvrir, à aimer et à respecter dans son mystère d'être. Il ne demande qu'à grandir dans un terreau fertile pour assurer l'avenir du pays et de l'humanité.

Ce livre, pour l'instant, a été diffusé au Québec, dans la francophonie et nous souhaiterions beaucoup avoir les moyens de le diffuser encore plus largement, notamment au Canada dans une traduction anglaise. Voilà ce que nous voulions vous présenter.

[*Traduction*]

La présidente : Peut-être que, du fait que vous témoignez devant notre comité, votre auditoire acceptera l'offre que vous faites d'en assurer une plus grande diffusion. Cependant, je ne peux pas résister à la tentation de poser la question à M. Létourneau. Lorsque j'étais au tribunal, et chose certaine, du fait de ma propre formation...

Le sénateur Baker : Comme juge.

La présidente : Oui, merci, comme avocate et comme juge — je le dis pour mémoire — notre approche au droit de la famille et à la famille comme telle consistait à dire que nous donnions à la famille le plus de discrétion possible pour qu'elle se dote de ses propres règles et édifie ses propres structures, ses propres valeurs, et les tribunaux n'intervenaient que si l'on franchissait le seuil le plus bas que la société tolère.

Vous semblez dire aujourd'hui que, réflexion faite et après des années de travail sur le terrain, ce que vous recherchez, c'est le consensus. Est-ce un consensus de définition, de comportement ou de tolérance face à certains problèmes? Voulez-vous en faire un outil didactique qui échappe aux tribunaux, ou êtes-vous en train de définir plus précisément ce que vous jugez être une famille, et ce qui serait un comportement tolérant de la part des parents et des enfants, notamment? Autrement dit, à l'époque où j'étais juge, je tenais compte du fait que, même si certaines valeurs que je jugeais bonnes pour les parents n'étaient peut-être pas partagées par tous, dans la mesure où les enfants n'étaient pas maltraités physiquement ou sexuellement, par exemple, on leur accordait une certaine discrétion. Parfois, j'avais devant moi des familles et

Are you veering from that now, to a consensus model of parenting? That would be the question I would put to you.

[*Translation*]

Mr. Létourneau: The Youth Division is a court that specifically deals with children who are the victims of abuse such as sexual abuse, negligence, et cetera. We are talking about perhaps 2 or 3 per cent of all children who are victims of this. Given that situation, what I saw was how children can benefit from the suffering of other children so that their parents can be aware of the court's position on certain acts perpetrated on children. It was in this communication by the court with the citizenry, be it through newspapers, press conferences or press releases, that the population could be made aware that these types of behaviour are not acceptable as disciplinary methods or as attitudes towards children.

Of course we are not seeking some sort of standardization. What we want is to protect children and avoid that other children experience the same type of disciplinary methods by their parents, because sometimes parents think that is the proper way to raise their children. We have to raise awareness, prevent and ensure the well-being of children and not always intervene in a context of protecting children. This was the philosophy that guided us in this projection of new responsibilities to be given to a court.

[*English*]

Senator Baker: First, I would like to congratulate the three witnesses here today, each one of you. You have not only created a new book, which I am sure we will all read before this committee concludes its report, but also, in doing just that, the three of you have contributed greatly to the rights of children and to the betterment of children in your respective professions, not just in Quebec but throughout the country.

Just so I understand your remark concerning the chairman's question, are you suggesting that perhaps the standard of review of the Court of Appeal should be expanded from errors in law to encompass a greater jurisdiction in making a determination?

When you say that the judges should get together and discuss the basis of judgments, the judges all read each other's decisions in order to arrive at a decision on their own, and not very often do we see much deviation. In extraordinary cases, we do. In some of your cases, for example, that I have read, there have been some deviations that have gone up to the Supreme Court.

Are you suggesting that perhaps the Court of Appeal should be intervening, whereas right now they can only do that on a question of law or an error in law made by the lower court? Are

je me disais que ce n'était pas comme ça que j'aurais élevé ces enfants, mais je comprenais qu'on employait dans ces cas-là d'autres méthodes. Vous éloignez-vous de cela maintenant pour privilégier un modèle consensuel pour l'éducation des enfants? Voilà la question que je vous pose.

[*Français*]

M. Létourneau : Le Tribunal de la jeunesse en est un qui se rapporte particulièrement à l'enfance victime de mauvais traitements, comme les abus sexuels ou la négligence, et cetera. On parle peut-être de 2 p. 100 ou 3 p. 100 des enfants qui en sont victimes. Par rapport à cette situation, ce que je voyais, c'est comment les autres enfants peuvent profiter de la souffrance d'un des leurs pour faire en sorte que leurs parents puissent savoir la position que le tribunal prend par rapport à tel type d'actes qui sont faits à des enfants. C'était dans cette communication de la cour avec les citoyens, que ce soit par les journaux, aux conférences de presse ou par la publication de communiqués de presse, de faire savoir à la population que ce type d'actes n'est pas accepté comme comportement éducatif ou comme attitude à l'égard de ces enfants.

Il est certain que l'on ne recherche pas une normalisation. Ce que l'on recherche, c'est de protéger des enfants et d'éviter que d'autres enfants vivent le même type d'attitude éducative par leurs parents, parce que parfois leurs parents pensent que c'est la bonne façon d'éduquer des enfants. Il faut faire connaître, prévenir et s'assurer du mieux-être, et non pas toujours intervenir dans un contexte pour protéger les enfants. C'était la pensée qui nous guidait dans cette projection de nouvelles responsabilités dévolues à un tribunal.

[*Traduction*]

Le sénateur Baker : Tout d'abord, je tiens à féliciter les trois témoins que nous avons aujourd'hui, chacun d'entre vous. Vous n'avez pas seulement écrit un nouveau livre, que nous aurons tous lu, j'en suis sûr, avant que notre comité ne rédige son rapport, mais aussi, en faisant cela, vous avez contribué tous les trois beaucoup aux droits des enfants et à l'amélioration de la condition des enfants, chacun d'entre vous, dans votre profession, et pas seulement au Québec mais partout au pays.

Je veux être sûr de bien comprendre votre réponse à la question de la présidente. Êtes-vous en train de dire qu'on devrait peut-être élargir les critères d'examen de la Cour d'appel, et intervenir pour d'autres choses que les erreurs en droit et ainsi englober une plus grande juridiction qui comprendrait la prise de décision?

Quand vous dites que les juges doivent se réunir et discuter du fondement des jugements, on sait que les juges lisent tous les jugements des autres pour articuler leurs propres jugements, et on ne voit pas souvent d'écart. Dans les cas extraordinaires, il y en a. Dans certains de vos cas, par exemple, que j'ai lus, certains jugements qui s'écartaient de la norme ont été contestés jusqu'à la Cour suprême.

Proposez-vous que la Cour d'appel intervienne, alors que maintenant, elle ne peut intervenir que s'il s'agit d'une question de droit ou d'une erreur en droit qui aurait été commise par

you also suggesting that there be some sort of informal or formal gathering of justices to discuss the interpretation of the law? In other words, are you going beyond just advertising to the public what the law is?

[*Translation*]

Mr. Létourneau: Given the fact that the courts are the third level of our democratic system, and that an abused or neglected child has to appear before a court with his or her parents, it is highly possible that this is one of the rare times where a child and his or her parents will experience the judicial process.

Since the higher courts do not feel competent to intervene in the decisions of a specialized court, let them recognize the special status of that court and act with great discretion. As such, the court of first instance will be viewed as being beyond reproach. This reality will create an obligation for that court to establish a mode of operation that is different from ordinary courts of law. When the court of appeal hands down a judgment, it does so for the court of appeal. It is not three judges on the bench who deliver a judgment.

So when we find ourselves before a specialized court, not to draw comparison with the court of appeal, it appears to us that for some situations there should be some form of standardization when it comes to evaluating certain criteria. It is in that context that we make this suggestion.

The suggestion is not new. For example, the Quebec Human Rights Tribunal has established this type of mechanism. I did not check with other human rights tribunals in Canada, but I do know that what I stated in my text was not new. What would be new would be for judges to concern themselves with getting together, undertaking certain discussions, coming to a consensus — whenever possible and this is not an obligation — and to publicize certain definitions they have adopted.

You will see in the book that I have used a certain definition of “abuse.” This definition took six or seven years of study and investigation before being unanimously accepted in the framework of a judgment on its adoption by the court. Consensus is possible but only as a result of certain judgments and through the repetition of facts brought before this specialized court. We would like to avoid imposing this waiting period on children.

We are convinced that competent and wise adults, capable of analyzing the law can agree on certain definitions.

[*English*]

Senator Baker: This committee is considering Canada’s international obligations in regard to the rights and freedoms of children. Two of our witnesses today stressed the importance of the child’s wishes being taken into account in what happens to them in relation to custody and access.

l’instance inférieure? Proposez-vous qu’il y ait une rencontre officielle ou officieuse de juges qui discuteraient de l’interprétation de la loi? Autrement dit, allez-vous plus loin que le simple fait de dire au public en quoi consiste le droit?

[*Français*]

M. Létourneau : Compte tenu du fait que les tribunaux sont le troisième palier de notre système démocratique, qu’un enfant maltraité ou négligé doit se présenter devant la cour avec ses parents, il est fort possible que ce sera une des rares fois où l’enfant et ses parents auront à vivre le processus judiciaire.

Que les tribunaux supérieurs, parce qu’ils ne se sentent pas compétents pour intervenir dans les décisions du tribunal spécialisé, reconnaissent le statut particulier de ce tribunal et donc qu’ils s’imposent une grande réserve. De cette réserve, le tribunal de première instance deviendra le porteur du bon droit. Cette réalité créerait une obligation pour ce tribunal de se doter d’un mode de fonctionnement différent des tribunaux de droit commun. Lorsque la Cour d’appel rend un jugement, elle le rend pour la Cour d’appel. Ce n’est pas seulement trois juges sur un banc qui rendent un jugement mais toute la cour.

Alors quand nous sommes devant un tribunal spécialisé, pour ne pas faire de comparaison avec un tribunal d’appel, il nous apparaît que pour certaines situations, il devait y avoir une forme d’uniformisation dans l’appréciation de certains critères. C’est dans ce contexte que nous faisons cette suggestion.

Cette suggestion n’est pas nouvelle. Le Tribunal des droits de la personne du Québec, par exemple, s’impose ce type de mécanisme. Je n’ai pas vérifié auprès des autres tribunaux de droits de la personne au Canada, mais je sais que ce que j’ai énoncé dans mon texte n’était pas nouveau. Ce qui serait nouveau est ce souci des juges de se réunir, d’entreprendre certaines discussions, d’établir des consensus — quand c’est possible et ce n’est pas une obligation — et de faire connaître certaines définitions qu’ils adopteraient.

Vous pourrez constater dans le livre que je reprends une définition de « mauvais traitement ». Cette définition a pris six ou sept ans d’études et d’enquêtes avant de faire l’unanimité dans le cadre d’un jugement sur son adoption par la cour. Les consensus sont possibles, mais ils ne sont possibles que par certains jugements et par la répétition des faits qui sont portés devant ce tribunal spécialisé. Nous aimerions éviter cette période d’attente à l’enfant.

Nous sommes convaincus que des adultes compétents, doués de sagesse, capables d’analyse du droit peuvent s’entendre sur certaines définitions.

[*Traduction*]

Le sénateur Baker : Notre comité étudie les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. Deux de nos témoins aujourd’hui ont rappelé qu’il est important de prendre en compte les vœux de l’enfant lorsqu’il s’agit de garde et d’accès.

In Quebec, you have an act called the Civil Aspects of International and Interprovincial Child Abduction, for example. Quebec is different from any other province in that it took the Hague Convention and incorporated it into its act. I do not know why they call it “interprovincial” because there are no similar legislative acts in other Canadian provinces.

Here is my point in asking this question: How do you propose to solve this problem in that the act passed in Quebec does not take the child’s wishes into account? It says, “according to the age and maturity of the child.” That is the key phrase, “age and maturity.” What does that mean? That is left to a judge’s decision; and in many cases, someone of 14 years of age does not have the age and maturity, according to some judgments.

If the committee were to suggest that the United Nations Convention on the Rights of the Child, which incorporates article 12 that says you must take into account children’s rights, and that the money will be paid by the state for the hiring of the expertise to give the child’s views if the child does not wish to give those views, do you think that that is one of the solutions? In other words, to enact into domestic law the United Nations Convention on the Rights of the Child? Would that go a long way to meeting your wishes?

[Translation]

Ms. Fillion: You have referred to several things. With regard to kidnapping, I am in favour of children being heard by an expert, either by an evaluator or by his parents. As a society, we want families to be supported, assisted, in order to listen to the child. It is the parents who must be the first to hear what their child has to say, but we do know that in certain circumstances, that is impossible.

If the child can be heard — and we are talking about a complex situation where kidnapping is involved — he or she should be heard if possible by an expert in order to determine what that child is experiencing, what he or she wants, what he or she has experienced with either parent and what the nature of the relationship was. This is another way of hearing the child. So the child’s voice should be heard by the judge so that he can make a decision when there is no agreement between the parents. But the court itself can meet with the child and evaluate the situation.

With regard to Mr. Létourneau’s wish, in the court there should be more informal discussion among judges and the same thing should exist among the evaluators. In the English-speaking provinces, they refer to “child custody evaluator;” we refer to child custody experts.

If you ask a child custody evaluator what constitutes a good parent, you may receive as many answers as there are evaluators, because beyond the definition of what is a parent, who must be affectionate towards his children, feed them, house them, clothe them, raise them, there remains some room for our own values.

Au Québec, vous avez une loi intitulée Loi sur les aspects civils de l’enlèvement international et interprovincial d’enfants, par exemple. Le Québec est différent des autres provinces dans la mesure où il a incorporé dans sa loi la Convention de La Haye. Je ne vois pas pourquoi on parle d’« interprovincial » parce qu’il n’existe pas d’autre loi semblable dans les autres provinces canadiennes.

Voici pourquoi je pose cette question : comment proposez-vous de régler ce problème quand on sait que la loi qui a été votée au Québec ne prend pas en compte les vœux de l’enfant? Il est question de « l’âge et de la maturité de l’enfant ». Ce sont les mots essentiels, « âge et maturité ». Qu’est-ce que cela veut dire? Qu’il appartient au juge de décider, et dans de nombreux cas, un adolescent de 14 ans n’a pas l’âge et la maturité voulus, si j’en crois certains jugements.

Si notre comité devait proposer d’appliquer la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant, qui contient l’article 12 où il est dit qu’il faut prendre en compte les droits de l’enfant, et que l’État rémunère les experts recrutés pour faire connaître les vues de l’enfant si celui-ci ne veut pas les exprimer, croyez-vous que ce serait une solution? Autrement dit, incorporer dans le droit canadien la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant. Est-ce que cela exaucerait vos vœux?

[Français]

Mme Fillion : Vous faites référence à plusieurs choses. En matière d’enlèvement, je suis favorable à ce que l’enfant soit entendu par un expert, par un évaluateur ou par ses parents. En tant que société, nous voulons que les familles soient soutenues, aidées, afin d’entendre l’enfant. Ce sont les parents qui tout d’abord doivent entendre la parole de leur enfant, mais on sait que dans certaines occasions, ce n’est pas possible.

Si l’enfant peut être entendu — on parle d’une situation complexe où il est question d’enlèvement — qu’il le soit, si possible, par un expert pour savoir ce qu’il vit, ce qu’il souhaite, ce qu’il a vécu avec l’un ou l’autre de ses parents et quel fut le type de ses relations. C’est une façon d’entendre l’enfant. Alors que la parole de l’enfant soit amenée au juge afin qu’il décide quand il n’y a pas d’entente entre les parents. Mais le tribunal peut lui-même rencontrer l’enfant et en faire l’appréciation.

Par rapport au souhait de Me Létourneau, qu’il y ait au tribunal une discussion plus informelle entre les juges et que la même chose puisse exister avec les évaluateurs. Dans les provinces anglaises, on parle de « child custody evaluator »; nous, nous parlons d’expert en matière de garde d’enfant.

Si vous demandez à un évaluateur de garde d’enfant ce qu’est un bon parent, il se peut que vous receviez autant de réponses qu’il y a d’évaluateurs, parce que au-delà d’une belle définition de ce qu’est un parent, qui doit être affectueux avec son enfant, le nourrir, le loger, le vêtir, l’éduquer, il reste de la place pour nos propres valeurs.

I think this also comes into play in a judge's definition of the interest of the child, or the definition of sexual or physical abuse. Many of these concepts rest with the person who acts as a judge, an evaluator or a lawyer.

With regard to your question about what we can do to hear what a child has to say, I think that the child must be heard in all those ways, be it by the parents, the evaluator or the judge.

Mr. Létourneau: If you will allow me a brief comment, when it comes to the rights of a child and the rights of parents, because these are often conflicts that make the front page, we must remember that the child is a minor; he has a right to receive something from the parent. The parents, for their part, have a responsibility to give, to look after the child, to raise him, to educate him. The rights are at the service of responsibility. When a child expresses himself, he does so in accordance with his needs as well as his desires. There are needs and there are desires and we have to be able to adjust to what children might want, to what a 5-year old can express, how it can be interpreted and how to distinguish between this 5-year old and a 14-year old. There is quite a difference between the two.

[English]

Senator Pearson: I thank you all very much for coming. I have read your book with great interest. The section on the participation of young people in the development of the community is the first really good description I have seen of youth participation from a developmental perspective. It is to be commended.

I very much like what you did, Ms. Fillion, in your chapter. You find the views of children by reframing the question. We often think we have the opinion of children, but the questions we have asked have actually brought us the answer we want rather than their answer.

Dr. Colin, you mention the law in Quebec against poverty and social exclusion. Could you say a few words about that, please?

[Translation]

Dr. Colin: Indeed, we believe that this is a totally exceptional law. There are very few examples world wide, it might be the second. There is a similar law in France but it does not go as far. This law was passed following a proposal by a member of the National Assembly that led to a great deal of deliberation in our communities. Its purpose was to abolish poverty in a way — though that is not the exact title of it. There was a vast movement of popular support for this legislation. Community organizations themselves worked together and a coalition was formed to push forward the bill and have it pass. If memory serves me, the bill was passed unanimously in Quebec in 2004.

Je pense que cela joue aussi dans la définition de l'intérêt de l'enfant par le juge, ou la définition de sévices en matière sexuelles ou physiques. Beaucoup de choses vont appartenir à la personne qui joue le rôle du juge, de l'évaluateur ou de l'avocat.

Concernant votre question de savoir ce que l'on peut faire par rapport à la parole de l'enfant, je pense que l'enfant doit être entendu de toutes ces façons, que ce soit par ses parents, par l'évaluateur ou par le juge.

M. Létourneau : Si vous me permettez un petit commentaire, lorsque qu'il est question des droits de l'enfant et des droits des parents, car ce sont souvent ces conflits qui font l'objet de manchettes, il faut considérer l'enfant mineur; il est en droit de recevoir de son parent. Le parent, pour sa part, a la responsabilité de donner, de s'occuper de son enfant, de l'éduquer, de l'élever. Les droits sont au service de cette responsabilité. Quand l'enfant s'exprime, il le fait en fonction de ses besoins et en fonction aussi de ses désirs. Il y a les besoins et les désirs et il faut être capable de pouvoir s'ajuster aussi à ce que des enfants peuvent vouloir, ce qu'un enfant de cinq ans peut exprimer, comment il faut l'interpréter et comment on fait la différence entre cet enfant de cinq ans et un enfant de quatorze ans. Il y a là toute une différence.

[Traduction]

Le sénateur Pearson : Merci à tous d'être venus. J'ai lu votre livre avec le plus grand intérêt. Le chapitre sur la participation des jeunes au développement communautaire contient la meilleure description que j'ai lue sur la participation des jeunes du point de vue du développement. Je vous en félicite.

J'ai beaucoup aimé ce que vous avez écrit dans votre chapitre, madame Fillion. Vous amenez l'enfant à exprimer ses vues en reformulant la question. On pense souvent qu'on connaît l'opinion de l'enfant, mais les questions qu'on a posées nous donnent en fait la réponse que nous voulons entendre et non leur réponse à eux.

Docteur Colin, vous avez mentionné la loi du Québec contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pouvez-vous nous en parler un peu, s'il vous plaît?

[Français]

Dre Colin : Effectivement, on pense que c'est une loi tout à fait exceptionnelle. Il y a très peu d'exemples dans le monde, c'est peut-être la deuxième. Il y a une loi similaire en France mais elle ne va pas aussi loin. C'est une loi qui a été adoptée à la suite de la proposition d'un député et qui a fait l'objet de beaucoup de réflexion dans les communautés. L'objet même de cette loi était d'abolir la pauvreté, d'une certaine façon — l'intitulé exact n'est pas tout à fait celui-là. Il y a eu un vaste mouvement populaire d'appui à cette loi. Les organismes communautaires eux-mêmes ont travaillé ensemble, une coalition s'est instituée pour faire avancer le projet de loi et en arriver à l'adoption de la loi. En 2004, si ma mémoire est bonne, la loi a été adoptée à l'unanimité au Québec.

Naturally, this is important achievement, since we are really talking about the rights of the child. I would also like to take this opportunity to say that in the area of poverty, in my experience, in most situation the rights of the child are the same as those of the parents; in other words, there is no contradiction between the rights of the parents and the rights of the child and it is fair to refer to the right of families to have decent living conditions, even though I am not an expert in law as is my colleague here. Therefore, this legislation truly does represent a major progress.

Nevertheless, we still do have some concerns because the implementation of this law is much more difficult and delicate, as you can imagine. Even in recent government decisions, in particular when it comes to budget cutbacks, the law may not have been respected as we had wished. In conclusion on this point, this was a major step forward because it really did result from a consensus arrived at by many different stakeholders and it sounded the alarm in expressing a position taken by Quebec society. However, now that it is adopted, there is still a great deal of work to be done so that it can really be implemented.

[English]

Senator Carstairs: Thank you. Clearly, children need to be heard. My concern is that children have their own value system, which is sometimes quite different from the value system of adults. I have known children who, for example, in separation cases, have tried to determine which parent needed them the most. I have seen children in situations of abuse who will do almost anything to protect the parent, even a highly abusive parent. I have seen situations in which children will say anything just to please.

How do we give children the comfort level to enable them to do what is in their best interest rather than what they think is in the best interests of others?

[Translation]

Ms. Fillion: I have met many children of separated parents, as you call them, children who do not have a childhood and who are taking care of an alcoholic or depressed parent. For example, one child told me: "Lorraine, I have to stay with my mother because she needs me." As Mr. Létourneau said, the roles have been reversed; it is the child who becomes the parent and the parent becomes the child.

When we say that a child has a right to be heard, as an adult and as a parent that does not mean that you have to give the child everything he wants. I think that is the problem of the absence of rules. When a parent is depressed and gives a child far too many responsibilities, that child has no life, no childhood; sometimes that child will even go so far as to think he or she has some kind of privileged status because of that. But we do know that this interferes with the child development. This is a child who did not

Pour nous, c'est évidemment un progrès important, puisqu'on parle vraiment de droit de l'enfant. J'en profite aussi pour dire que dans le domaine de la pauvreté, selon mon expérience, il y a quand même une majorité de situations où les droits de l'enfant sont les mêmes que ceux des parents, autrement dit où il n'y a pas d'opposition entre les droits des parents et les droits de l'enfant et où on peut parler de droit de la famille à vivre dans des conditions décentes — même si je ne suis pas une spécialiste du droit, contrairement à mon voisin. Donc, cette loi représente définitivement une avancée majeure.

Nous avons quand même des soucis actuellement parce que l'application de la loi, comme vous vous en doutez, est beaucoup plus difficile et délicate. Même dans les décisions récentes du gouvernement, en particulier lorsqu'on parle de compressions budgétaires, la loi n'a peut-être pas été tout à fait respectée comme on le souhaitait. En conclusion sur ce point, c'est une avancée majeure parce qu'elle a vraiment fait l'objet d'un consensus de la part de beaucoup d'intervenants et c'est un cri d'alarme, une position de la société québécoise. Maintenant qu'elle est adoptée, en revanche, il y a encore beaucoup de travail à faire pour qu'on puisse vraiment la mettre en œuvre.

[Traduction]

Le sénateur Carstairs : Merci. Il est clair qu'il faut entendre les enfants. Ce qui me préoccupe, c'est le fait que les enfants aient leur propre système de valeurs, qui est parfois très différent de celui des adultes. J'ai connu des enfants qui, par exemple, dans des cas de séparation, avaient essayé de déterminer lequel des deux parents avait le plus besoin d'eux. J'ai vu des enfants dans des situations de maltraitance qui faisaient presque n'importe quoi pour protéger le parent, même le parent qui les maltraitait beaucoup. J'ai vu des situations où des enfants vont dire n'importe quoi rien que pour plaire.

Comment donne-t-on à l'enfant le sentiment d'aise qui lui faut pour lui permettre d'agir dans son intérêt supérieur à lui plutôt que dans l'intérêt supérieur des autres, ou selon la conception qu'il s'en fait?

[Français]

Mme Fillion : J'ai rencontré beaucoup d'enfants de parents séparés, tels que vous les nommez, des enfants qui n'ont pas d'enfance et qui prennent soin d'un parent alcoolique ou dépressif. J'ai l'exemple d'un enfant qui me dit : « Lorraine, je dois rester avec ma mère parce qu'elle a besoin de moi ». Comme le disait Me Létourneau, les rôles sont inversés; c'est l'enfant qui devient parent et le parent qui devient l'enfant.

Quand on dit qu'un enfant a le droit d'être entendu, comme adulte et comme parent, cela ne veut pas dire qu'il faut accorder à l'enfant tout ce qu'il demande. Je pense que c'est le problème de l'absence de règles. Quand un parent est dépressif et donne beaucoup trop de responsabilités à un enfant, cet enfant n'a pas de vie, pas d'enfance; il va même parfois apprécier son statut comme étant privilégié par rapport à cela. Mais on sait que cela entrave son développement. C'est un enfant qui a manqué de

get clear rules from the parent who should say to that child: “That is not your problem; you look after your business and I will look after mine.”

I think the child must be heard but it is reassuring that decisions are taken and that does not mean that the child’s wishes will always be granted. Perhaps the answer should be no; perhaps it is better for the child to be with the other parent and visit his mother so that when he does visit her he or she will not bear entire responsibility for the household.

We have to be very careful. When I say that children must be listened to, that does not mean that they must automatically get what they ask for, that we should automatically acquiesce, not at all.

[English]

Senator Carstairs: Dr. Colin, my next question has to do with the concept of intense interventions. I have not had a chance to read your book. What do you mean by “intense intervention?”

[Translation]

Dr. Colin: In this regard, I am referring particularly to preventive work done in our public health network in Quebec and through our community services network. A great deal of research has shown — particularly some in Ontario and Quebec which reached the same conclusions; there are also some elsewhere in the world and in the US — that it is better to take stronger, more regular action, to provide more services to fewer families, in order to achieve better results.

Let us take the example of pregnant women in disadvantaged situations. We could visit them a number of times throughout their pregnancy in order to help them have a healthy pregnancy. I am not referring just to their behaviour, but also to community support.

If we visit these women every month or every two months, we will not achieve a great deal. However, if we visit them every week or every two weeks for a fairly long time — and the length of the visit is very important — we will develop a trust relationship with these women that will help them develop their own potential. Often professionals have to be involved in order to reveal the potential of these disadvantaged mothers, who do not have confidence in themselves, who have very little self-esteem, but who have potential. In this type of case, the intensity of the intervention is important. If we only go by from time to time, we will not really achieve any results. In the program we established, there was a visit at least one hour long roughly every two weeks. This began quite early in the pregnancy and continued until the end. We had multidisciplinary teams involved in this cross-sectoral approach in the community. A great deal of food support was provided as well, and as a result of all this, we were able to reduce post-partum depression by half. When we know what a

règles claires de la part de son parent, qui devrait lui dire : « Cela n’est pas ton problème; tu t’occupes de tes affaires et moi des miennes ».

Je pense qu’il doit être entendu mais c’est rassurant que des décisions soient prises et cela ne veut pas dire que la demande de l’enfant va être reçue. Peut-être que la réponse est de dire non; peut-être qu’il vaut mieux pour l’enfant qu’il soit avec l’autre parent et qu’il visite sa mère, de sorte que quand il va aller chez sa mère, il n’aura pas l’entière responsabilité de la maison.

Pour cela il faut faire très attention. Quand je dis que l’enfant doit être entendu, cela ne veut pas dire qu’il faut automatiquement recevoir sa demande et y acquiescer, pas du tout.

[Traduction]

Le sénateur Carstairs : Docteur Colin, la question suivante porte sur la notion d’interventions intensives. Je n’ai pas eu la chance de lire votre livre. Qu’entendez-vous par « interventions intensives »?

[Français]

Dre Colin : En fait, je fais surtout référence sur ce point aux interventions de nature préventive qui se font dans notre réseau de santé publique au Québec et dans notre réseau de services communautaires. Beaucoup de recherches ont documenté — certaines en particulier en Ontario et au Québec arrivaient aux mêmes conclusions; il y en a ailleurs dans le monde et aux États-Unis — qu’il vaut mieux faire une intervention plus solide et plus régulière, donner davantage de services auprès de moins de familles pour avoir des résultats.

Prenons, par exemple, le cas des femmes enceintes en milieu défavorisé, auxquelles on peut faire un certain nombre de visites de prévention pour les aider à développer une grossesse saine — je ne parle pas seulement de leur comportement mais également de la prise en charge par le milieu.

Si on fait une visite au mois ou aux deux mois, nous n’aurons pas beaucoup de résultats, alors que nous en aurons si faisons une visite aux semaines ou aux deux semaines, une visite assez prolongée, la durée est très importante, une visite où vraiment il va y avoir rencontre de la personne aidée et de l’intervenant, nous allons développer une relation de confiance qui va aider ces femmes à développer leur propre potentiel. Souvent, l’intervention des professionnels est nécessaire pour révéler le potentiel des mères en milieu de pauvreté qui n’ont pas confiance en elles, qui vivent avec une estime d’elles très basse, mais qui ont un potentiel. À ce moment, l’intensité de l’intervention est importante. Si nous ne faisons que passer de temps en temps, nous ne pourrions pas vraiment avoir des résultats. Dans le programme que nous avons mis sur pied, il y avait une intervention d’au moins une heure à peu près au deux semaines qui débutait assez tôt dans la grossesse et qui se rendait jusqu’au bout. C’étaient des équipes interdisciplinaires avec une action

difference this will make for the children, this is major. However, it costs money to do this work, because it is quite intensive.

Ms. Fillion: Earlier, there was a reference to listening to what children have to say. What I have seen in the case of the children of separated parents, is that we have to listen not only to what they want, but also to the solutions they suggest. This is quite magical. When there is a problem in their family, they have thought about solutions, and their solutions are often very simple and not that far-fetched. That is also something I wanted to mention to you. It is important to establish support groups for the children of separated parents so that they can talk to each other in groups. Through my contacts with colleagues in other provinces, I know that there are very few such groups. There is the Co-Parenting Education Program, which consists of groups for separated parents. It would be a good idea to promote the establishment of these groups, particularly the groups for children. There are very few of them. That is something I would love to see.

Senator Losier-Cool: Thank you for this little book. I will lend it to my colleagues in New Brunswick who work in this field. I do not want to be the devil's advocate. From the comments made by Mr. Colin and Ms. Fillion in reply to Senator Carstairs' question about listening to children, sometimes — very rarely, fortunately — we have heard the opposite on television or in the media. That is, that the Youth Protection Branch was too zealous and took children away from their families too quickly, and this resulted in some negative comments. Have you encountered any such cases? Are these comments at all justified?

Dr. Colin: I think my colleagues may have either complementary or different perspectives. For those of us who work in the area of poverty, that point is extremely crucial. After much experience and much deliberation under way at the moment, I think we have to avoid both extremes. In the case you are reporting, I believe that we found ourselves in situations where we have a little too early judged certain families as incompetent, removing the child, without giving the family time to find means of support. When we invest in a family, in a manner rather intense for efficiency, the family might be able to regain its energy and abilities so as to avoid placing the child elsewhere. This has been illustrated by many cases everywhere, this is of children who were removed and placed in absolutely horrific situations, bounced from one family to another, were continually rejected, who felt they had become unacceptable, and who later on became broken young adults for whom life was very difficult. Therefore, that is a bit of what lead to that assessment.

On the other hand, we cannot presume that all families are able to provide an adequate life for their children. I previously thought this was the case, and I continue to believe today that a judgment

intersectorielle dans le milieu. Il y avait également un soutien alimentaire fourni, et avec toute cette intervention, nous avons pu diminuer de moitié la dépression post-natale des mères. Quand nous savons la différence que cela fera pour les enfants, c'est majeur, mais ces interventions nécessitent des moyens puisqu'elles sont assez intenses.

Mme Fillion : Toute à l'heure, madame parlait de l'écoute de la parole de l'enfant. Ce que j'ai constaté chez les enfants de parents séparés, c'est non seulement d'écouter ce qu'ils veulent, mais d'écouter leurs solutions. C'est ce qui est magique. Quand il y a un problème dans leur famille, ils ont réfléchi à des solutions et leurs solutions sont souvent très simples et pas si fantaisistes. Et c'est quelque chose que je voulais aussi apporter devant vous. Il est important de former des groupes de support pour les enfants de parents séparés pour qu'ils puissent s'exprimer en groupes. Je sais qu'ils en existent très peu, j'ai des contacts avec d'autres collègues des provinces canadiennes. Il y aussi ce qu'on appelle en anglais — The Co-parenting Education Program — des groupes pour les parents séparés. Il s'agit de mettre en commun cette réflexion de parents et si nous pouvions en faire la promotion au Canada, surtout pour les groupes de paroles d'enfants. Ils n'en existent presque pas. Ce serait un souhait.

Le sénateur Losier-Cool : Merci pour ce petit bouquin. Je le prêterai à mes collègues au Nouveau-Brunswick qui travaillent dans ce domaine. Je ne veux pas faire l'avocat du diable. Suite aux commentaires du Dr Collin et de Mme Fillion et à la réponse au Sénateur Carstairs d'être à l'écoute des enfants, de temps en temps ou très rarement, heureusement, nous avons entendu à la télévision ou bien dans les médias le contraire, c'est-à-dire où la direction de la jeunesse a été trop zélée et a enlevé vite les enfants à leurs familles, ce qui a créé des commentaires négatifs. Avez-vous rencontré certains de ces cas? Ces commentaires ont-ils une valeur?

Dre Colin : Je pense que mes collègues auront peut être des visions de complémentaires ou même différentes. Ce point, pour nous qui travaillons dans les milieux de pauvreté, est extrêmement crucial. Je pense après beaucoup d'expérience et beaucoup de réflexion en cours en ce moment, qu'il faut peut-être éviter les deux extrêmes. Dans les propos que vous rapportez, je pense que nous nous trouvons dans des situations où nous avons un peu vite jugé les familles incompetentes et retiré l'enfant, sans au moins prendre le temps de donner à la famille des moyens pour la soutenir. Quand nous investissons auprès de la famille elle-même, encore une fois de façon assez intense pour que cela soit efficace, peut être que la famille pourra retrouver son énergie, sa compétence et qu'on pourra éviter le placement de l'enfant. Je pense que nous pouvons illustrer cela sur des constats inverses que nous faisons partout, sur les placements d'enfants qui ont été retirés et placés dans des séquences absolument effrayantes, d'une famille à une autre, qui ont développé des rejets importants, qui se sont rendus eux-mêmes inacceptables, et qui deviennent de jeunes adultes brisés et pour qui la vie est très difficile. Donc c'est un petit peu cela qui mène à ce constat.

D'autre part, je crois qu'il ne faut pas non plus penser que toutes les familles peuvent retrouver une façon de vivre adéquate pour l'enfant. J'ai pensé cela dans le temps, mais je pense

is to be made, but I remain convinced that we can still reduce the number of child placements. All of the monies invested in institutions and in child placements should be invested first in families, and in prevention as soon as possible. I was very interested in the program that starts right from pregnancy. We noticed that if we help the mother to be in her environment, and if we continue our efforts after the birth of the child, the investment made during pregnancy bears fruit when the child arrives. The mother no longer feels threatened when there is a problem and she can call upon a social worker or a nurse. She is reassured by the type of relations she was able to forge with stakeholders. She will ask for assistance more quickly and the child will be helped more quickly.

As well, the fact that from the beginning we do not create a rift between the child and its family will truly help in the child's development within its family in the realization of the parents' potential. I am not sure if I am being clear, but I am talking about very difficult balances to maintain. We live in a very difficult society. We must invest more in prevention. It pays off. It pays off for those who are being assisted and for society as a whole. There are many programs to assist. Also, this will result in lower rates of delinquency, and early pregnancy. There will be a long-term effect that will be beneficial for all, for children and society alike.

Senator Losier-Cool: Mr. Létourneau, you talked about a lack of information, which constitutes an abuse. Rather, is it not a socio-economic factor? Are the parents not lacking information? If this is true, and if you want to spread information electronically, will this allow you to reach out to those targeted?

Dr. Colin: That is a tricky question. I do not believe this is exclusive to a socio-economic level of society. I believe that there are problems of child violence and abuse in all socio-economic classes. We note that more children who come from an impoverished background experienced difficult situations simply because their families live in such a state of tension that violence is a much more immediate reaction. However, one must keep in mind that the vast majority of underprivileged families are loving families, that do not abuse their children and that foster their development, which is absolutely remarkable given their life conditions.

[English]

The Chairman: I wish to thank all of the panellists. Your expertise and consistent commitment to children has shone through today. You are sending us away with some homework to do. We will read your book. Do not be surprised if you see that some of your ideas and recommendations have found their way into our report.

We are now dealing with the issue of examining cases of alleged discrimination in the hiring and promotion practices of the federal public service. The committee has been mandated to invite, from

aujourd'hui qu'il y a un jugement à porter, mais je reste persuadée que nous pourrions certainement encore réduire les placements d'enfant. Tous les fonds investis pour les institutions ou pour les placements devraient d'abord être investis dans les familles, mais le plus tôt possible et dans la prévention. Je me suis beaucoup intéressée au programme dès la grossesse. Nous nous apercevons que si nous aidons la future maman dans son environnement, si par la suite nous continuons après la naissance, notre investissement pendant la grossesse donne des fruits dès l'arrivée de l'enfant. La maman ne se sent plus menacée quand il y a un problème et elle fait venir un travailleur social ou une infirmière. Elle est rassurée par le type de liens qu'elle a pu développer avec les intervenants. Elle va demander de l'aide plus rapidement et l'enfant va être secouru plus rapidement au sein de la famille.

Et aussi, le fait que nous ne créons pas d'opposition au départ entre l'enfant et la famille va vraiment aider l'épanouissement de l'enfant dans la famille et le développement du potentiel des parents. Je ne sais si je me fais bien comprendre, mais ce sont quand même des équilibres très difficiles. Nous sommes dans une société très difficile. Nous devons investir davantage dans la prévention. C'est payant. C'est payant pour les personnes qui sont aidées et pour la société. Il y a des tas de programmes à l'appui. Au bout du compte, nous voyons que nous allons diminuer la délinquance, les grossesses précoces. Nous aurons tout un effet à long terme qui sera vraiment bénéfique pour tout le monde, pour les enfants et pour la société.

Le sénateur Losier-Cool : Monsieur Létourneau, vous parliez d'un manque d'information, ce qui constitue vraiment un abus, est-ce que c'est plutôt socio-économique ? Est-ce que c'est plutôt chez les parents? Parce que si cela est vrai, et que vous voulez faire de l'information électronique, est-ce que cela va atteindre ceux que cela doit atteindre?

Dre Colin : C'est une question délicate. Je ne crois pas que cela soit l'apanage d'un milieu socio-économique. Je crois qu'il y a des problèmes de violence ou de maltraitance envers les enfants dans tous les milieux. On peut voir, même avec les biais de déclaration, davantage de situations difficiles vécues par les enfants en milieu défavorisé, tout simplement parce que les familles vivent dans un état de tension telle que la violence est une réaction beaucoup plus immédiate. Par contre, il faut aussi garder à l'esprit que la grande majorité des familles en milieu défavorisé, sont des familles aimantes, qui ne maltraitent pas leurs enfants et qui les amènent dans une situation de développement qui est absolument remarquable compte tenu de leurs conditions de vie.

[Traduction]

La présidente : Je tiens à remercier tous nos témoins. Vous avez brillé aujourd'hui par votre savoir et votre passion pour l'enfance. Vous ne partez pas sans nous donner quelques devoirs à faire. Nous allons lire votre livre. Ne vous surprenez donc pas si vos idées et recommandations se retrouvent dans notre rapport.

Nous allons maintenant nous pencher sur les cas de discrimination présumée dans les pratiques d'embauche et de promotion de la fonction publique fédérale. Le comité a reçu pour

time to time, the President of the Treasury Board, the President of the Public Service Commission and any others who can assist us in our task.

We have before us today Mr. Alex Himelfarb, the Clerk of the Privy Council and Secretary to the Cabinet, and Mr. Wayne McCutcheon, Deputy Secretary to the Cabinet, Senior Personnel and Special Projects Secretariat. We welcome you both.

As you know, we have been looking into this issue, and it has come to our attention that, in the new restructuring on the Public Service Commission, there is a role for your office, Mr. Himelfarb. If you have an opening statement as to how you see your role, please proceed, and then there will be questions. We know you have been ill, and we hope you are in much better health and that we do not strain you any further.

Mr. Alex Himelfarb, Clerk of the Privy Council and Secretary to the Cabinet, Privy Council Office: Thank you. I am feeling robust.

[Translation]

Thank you for the invitation and the opportunity to speak on these issues. Thank you for your patience.

[English]

I have formal and lengthier opening remarks, which I do not propose to make, but I would leave them with the clerk.

The Chairman: Thank you.

Mr. Himelfarb: Let me touch some of the highlights and leave more time for a real discussion.

The commitment to employment equity, a representative public service, is amongst my highest priorities and has been one of the corporate priorities I, as clerk, have identified for the last three years. It is clear that, for a number of years, we were falling behind even the private sector in building a representative workforce. That was particularly the case with some target groups, including visible minority groups. The Embracing Change initiative in particular represented, at the very minimum, a turning of the corner, a shift in awareness, the beginning of a longer-term cultural change and the establishment of benchmarks. Since that time, it is safe to say that we have been moving in the right direction, at a pace that is considerably slower than the pace we have to achieve. The directions are all right, but the pace of change is not.

What is the role of the clerk? I have several roles. One of them is that I should be providing leadership in making sure that this objective is on the agenda, making sure that it is a shared priority across the deputy's table, and making sure that it is built into the accountabilities of deputies. When it is a core priority, the deputies are assessed against progress in this objective, and it is built into our performance management. You can make the case that it has not been terribly rigorous up to now and that our data

mandat d'inviter de temps en temps le président du Conseil du Trésor, la présidente de la Commission de la fonction publique et toute autre personne qui pourrait nous aider dans notre tâche.

Nous recevons aujourd'hui Alex Himelfarb, greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, et M. Wayne McCutcheon, sous-secrétaire du Cabinet, Secrétariat du personnel supérieur et projets spéciaux. Bienvenue à tous les deux.

Comme vous le savez, nous nous sommes penchés sur cette question, et on nous a fait savoir que, avec la nouvelle restructuration de la Commission de la fonction publique, votre bureau a un rôle à jouer, monsieur Himelfarb. Si vous avez une allocution liminaire où vous nous diriez comment vous entrevoyez votre rôle, nous vous écouterons, après quoi nous vous poserons des questions. Nous savons que vous avez été malade, et nous espérons que vous êtes en bien meilleure santé et qu'on ne vous fatiguera pas trop.

M. Alex Himelfarb, greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, Bureau du Conseil privé : Merci. Je suis en pleine forme.

[Français]

Merci pour l'invitation et l'occasion de m'intéresser à ces questions et merci aussi pour votre patience.

[Traduction]

J'ai un texte structuré et plus long, que je ne me propose pas de lire, mais je le remettrai à la greffière.

La présidente : Merci.

M. Himelfarb : Permettez-moi d'en tracer les grandes lignes, ce qui nous donnera plus de temps pour la vraie discussion.

L'engagement que nous avons pris d'assurer l'équité en matière d'emploi, de créer une fonction publique représentative, est une de mes priorités les plus élevées et l'une des priorités que j'ai fixées pour mes services, en tant que greffier, au cours des trois dernières années. Il est évident que depuis plusieurs années nous marquons le pas, même par rapport au secteur privé, dans l'édification d'une main-d'œuvre représentative. Cela a été particulièrement le cas de certains groupes cibles, dont les minorités visibles. L'initiative « Faire place au changement » en particulier représentait, au minimum du moins, un tournant, un changement dans notre sensibilité, le début d'un changement culturel à plus long terme et l'établissement de points de comparaison. Depuis ce temps, on peut dire que nous avons avancé dans la bonne voie, mais à un rythme qui est considérablement plus lent que celui que nous espérions. L'orientation est très bonne, mais le rythme du changement laisse à désirer.

Quel est le rôle du greffier? J'ai plusieurs rôles. L'un d'entre eux m'oblige à donner l'exemple en m'assurant que cet objectif demeure en vue, en m'assurant que c'est une priorité pour tous les sous-ministres et en m'assurant qu'il est intégré dans les comptes que rendent les sous-ministres. Quand on en fait une priorité essentielle, les sous-ministres sont évalués selon les progrès qu'ils ont accomplis dans l'atteinte de cet objectif, et cela est intégré dans notre contrat de gestion du rendement. Vous pourriez dire

has been inadequate for making a very rigorous assessment. Quite frankly, this has been one of quite a number of objectives against which deputies are measured.

As Maria Barrados will have made known to you, she recently wrote to Senator Oliver with a list of departments that are making less accelerated progress than others. She has agreed to work more closely with the committee that does appraisals to ensure that we have rigorous knowledge about how well, or less well, people are doing. One of the areas is to ensure that the deputy's community is committed, providing leadership in this area and is held accountable for it.

Another one of my roles is as leader of PCO. PCO is a relatively small department. It does not do much staffing. It does a lot of it through secondments. It is also a central place to provide a whole-of-government view and accelerated development of executives. We have launched, but we have not yet announced, a role for the PCO in the accelerated development of target group members. I will be leaving materials with the committee that describe how we propose to identify quite a number of positions in PCO for visible minorities and other targeted groups for accelerated development into the senior executive pool.

Another role is leading in culture change, holding deputies accountable and managing PCO so it is part of the solution and not part of the problem. One of the measures of success against which I personally could be held at least partially accountable, and where you would probably give me a less than stellar grade, is the composition of the deputy community itself. This is an area where I will anticipate criticism and, if you were not intending it, I would encourage it. We have made significant progress on gender, and we have the data on that that we can share. However, we have made very modest — in fact, embarrassingly modest — progress on visible minorities in the deputy's community — zero on Aboriginal and zero on people with disabilities, or virtually that.

This is an area where I can say that failure filters through. It matters. When you have a critical mass at the senior table, a lot of the rest is taken care of. One of my personal commitments is to at least contribute to a correction in that particular mix. As well, part of that is to have a conscience, or somebody who is a constant voice for those who let their energy on this issue flag. We tried an experiment at the school. It was a good first step and we are looking to replicate that experiment to ensure that we always have a voice in the senior levels for these issues.

que nous n'avons pas été très rigoureux jusqu'à présent et que nos données sont insuffisantes et ne nous permettent pas de procéder à une évaluation très rigoureuse. Très franchement, c'est l'un des très nombreux objectifs en fonction desquels on évalue le rendement des sous-ministres.

Maria Barrados vous l'aura dit, elle a récemment fait parvenir au sénateur Oliver la liste des ministères qui font moins de progrès que d'autres. Elle a accepté de collaborer davantage avec le comité qui procède aux évaluations pour s'assurer qu'il a une idée exacte du rendement sur ce point, bon ou mauvais. Il faut entre autres s'assurer que les sous-ministres sont convaincus, qu'ils donnent l'exemple et qu'ils rendent des comptes à ce sujet.

J'ai un autre rôle qui est celui de patron du Conseil privé. Le Conseil privé est un ministère relativement petit. On n'y fait pas beaucoup de dotation. La dotation se fait surtout par des détachements. C'est aussi un lieu central où l'on acquiert une vision pangouvernementale et où l'on offre aux cadres une formation accélérée. Nous avons créé, mais nous ne l'avons pas encore annoncé, un rôle pour le Conseil privé dans la formation accélérée des membres issus des groupes cibles. Je vais remettre au comité des textes qui disent comment nous nous proposons d'identifier un nombre élevé de postes au Conseil privé pour les minorités visibles et autres groupes cibles pour la formation accélérée donnant accès au groupe des cadres supérieurs.

J'ai un autre rôle qui consiste à donner le ton au changement culturel, à exiger des comptes des sous-ministres et à gérer le Conseil privé de telle manière qu'il fasse partie de la solution et non du problème. L'un des critères de succès en fonction duquel je pourrais personnellement être évalué, du moins partiellement, et où vous m'accorderiez probablement une note moins que parfaite, c'est la composition du groupe de sous-ministres lui-même. C'est un domaine où je m'attends à des critiques, et si vous ne comptez pas le faire, je vous y encourage. Nous avons fait beaucoup de progrès au niveau de la problématique homme-femme, et nous avons des données à ce sujet que nous pouvons vous communiquer. Cependant, mes progrès sont très modestes — en fait, ils sont tellement modestes que c'en est gênant — au niveau des minorités visibles dans le groupe de sous-ministres : zéro pour les Autochtones et zéro pour les personnes ayant des handicaps, ou pas loin.

C'est un domaine où je peux dire que notre échec est patent. C'est important. Quand on a une masse critique au niveau supérieur, une bonne partie du problème disparaît de lui-même. L'un des engagements que j'ai pris personnellement, c'est de contribuer à tout le moins à corriger cela. De même, intervient ici le fait qu'on a une conscience, où quelqu'un qui se charge de rappeler constamment à l'ordre ceux dont la vigilance faiblit sur ce point. Nous avons fait une expérience à l'école. C'était un pas dans la bonne direction, et nous songeons reproduire cette expérience pour nous assurer d'avoir toujours une voix au niveau supérieur qui se fera entendre dans ces dossiers.

My verbal remarks have been far less fulsome than my written remarks, which I will leave with you, and the program descriptive material, but that gives you a sense of my self-admitted failures and my commitment to redress those.

The Chairman: If you go any further, I will think this is a confessional.

Mr. Himelfarb: Madam chairman, I have been very bad.

The Chairman: Thank you for leaving the written material, as it will be helpful, and we will thus have more time for questions.

Senator Oliver: Thank you, Mr. Himelfarb. It is an honour for the Clerk to come to our committee. I know of your personal commitment to these issues, so I am delighted that you are here. I also appreciate your candour.

The first question that I was about to ask was about deputy minister positions, and you have already addressed it, but I would like to know why. Why have you not had any success in recommending to the Prime Minister certain very capable visible minorities for DM positions in the Public Service of Canada?

Mr. Himelfarb: There are a couple of reasons for that. First, we had one then we had two, and now we have three. The direction is good; it is just unbelievably and painfully slow. Why? It is partly because, in the deputy community, we have rarely recruited from outside.

Senator Oliver: It has been done in the history of Canada. We can all name the people.

Mr. Himelfarb: Quite frankly, at the deputy community level, it is rare. I am not saying that is right, by the way. We must bring the outside in as much as we have to bring the inside out. However, the tradition has been to fill from the feeder pools at the ADM level and the senior ADM level, and that has meant the pools are disproportionately white male.

One of the reasons I am so pleased that we are probably ahead of target, even ahead of the Embracing Change targets, in a couple of programs is that the pools are changing. The two programs where we are ahead are the CAP or Career Assignment Program, and the AEXDP, which is the accelerated program for executives. In both of those programs, more than 20 per cent of the recruits are visible minorities, or are target group members. Excuses that one might have had are fast disappearing at the deputy level.

At the same time, we need to look outside more systematically, you are quite right. I believe that there would be every reason for this committee to hold accountable a government where the pool has expanded and where a number of people are retiring. As well, there have not been vacancies. There has been a huge stability in

Mon exposé oral est beaucoup moins complet que mon texte, que je vous remettrai, et le matériel qui décrit le programme, mais cela vous donnera une idée des échecs que j'avoue et de mon engagement à y remédier.

La présidente : Si vous continuez comme ça, on va croire que vous êtes au confessionnal.

M. Himelfarb : Madame la présidente, j'ai beaucoup péché.

La présidente : Merci pour ces textes, qui nous seront utiles, et nous aurons ainsi plus de temps pour vous poser des questions.

Le sénateur Oliver : Merci, monsieur Himelfarb. C'est un honneur pour notre comité que d'entendre le greffier. Je sais que vous avez pris un engagement personnel dans ces dossiers, je suis donc ravi de vous voir ici. J'apprécie également votre franchise.

La première question que je m'apprêtais à vous poser concernait les postes de sous-ministre, et vous y avez déjà répondu, mais j'aimerais savoir pourquoi. Pourquoi n'avez-vous pas réussi à recommander au premier ministre certains candidats très compétents appartenant à des minorités visibles qui auraient occupé des postes de sous-ministre dans la fonction publique du Canada?

M. Himelfarb : Il y a quelques raisons à cela. Au départ, nous en avions un, puis deux et maintenant nous en avons trois. L'orientation est bonne; c'est seulement que le rythme est incroyablement lent et pénible. Pourquoi? C'est en partie parce que l'on a rarement recruté à l'extérieur des sous-ministres.

Le sénateur Oliver : Cela s'est déjà vu au cours de l'histoire du Canada. Nous connaissons tous les noms des personnes concernées.

M. Himelfarb : Franchement, c'est très rare parmi les sous-ministres. Je ne dis pas qu'il s'agit d'une situation acceptable, d'ailleurs. Autant que possible, nous devons recruter des candidats externes. Toutefois, ces postes ont traditionnellement été comblés par des personnes qui font partie du bassin de candidats qui sont à un niveau de sous-ministre et de sous-ministre adjoint principal. Or, parmi ce bassin de candidats, on retrouve surtout des hommes blancs.

Si je suis si fier du fait que nous avons probablement dépassé les objectifs de quelques programmes, et même les objectifs du programme Faire place au changement, c'est en partie parce que ces bassins de candidats changent. Les deux programmes pour lesquels nos résultats dépassent les objectifs sont le Programme CAP ou Programme de cours et affectation de changement, ainsi que le PPACS, le Programme de perfectionnement accéléré des cadres supérieurs. Dans ces deux cas, les personnes issues de minorités visibles ou appartenant à des groupes cibles constituent plus de 20 p. 100 des employés récemment embauchés. Les prétextes qu'on avançait autrefois n'ont plus de raison d'être lorsqu'il s'agit des sous-ministres.

Parallèlement, vous avez raison de dire que nous devons recruter plus systématiquement des candidats de l'extérieur de la fonction publique. Je crois que votre comité serait tout à fait justifié de demander à un gouvernement de rendre des comptes lorsque le bassin de candidats augmente ou lorsqu'un certain

the deputy community, but that is about to change given that one of the things the deputy ministers share is the fact that we are all old. There is an opportunity to refresh ourselves not only in terms of youth but in terms of representativeness. A year from now there should be progress; two years from now there should be more dramatic progress. I share your view, Senator Oliver: There should be progress in the past.

Senator Oliver: You used to have Madam Mawani at CCMD, which you referred to today. Why has she not been replaced as being a special advisor to you, the Clerk, on visible minorities in the public service?

Mr. Himelfarb: She will be replaced. I am actually talking to a couple of people on the outside to have them come in at a very senior level. That was a very important appointment. She was a close friend and she has done quite well. She is now an ambassador for the Aga Khan and representing Canada in those issues well in the world.

The only thing was whether the school was the right place for this objective, or whether I should not have it right at PCO.

Senator Oliver: That was about to be my next question.

Mr. Himelfarb: The answer to your question is yes.

Senator Oliver: My next question was raised with Ms. Barrados and Mr. Alcock when they were here.

You are the most powerful public servant in Canada, and the office you occupy, the Privy Council Office, is the most powerful office in Canada. When the Prime Minister wanted to do something for Aboriginals, he set up a commission out of the PCO. Why can we not have a diversity commissioner out of the PCO as well to provide the thrust, the power and the push that is needed to bring visible minorities, which are at the bottom of the pack now of all the four targeted groups — to at least bring them up and make them equal? A diversity commissioner is the answer. Why can the government not move on that and have it work out of the PCO?

Mr. Himelfarb: I have never thought of any public servant as having power, although it is a wonderful concept.

The idea of having a central advisor on these issues is being considered, absolutely, but a commissioner, I am not sure. I do not want to overlap the Human Rights Commission. I do not want to usurp their power and I am not sure that that is the best way to do it, and there is no consensus on that. A senior advisor is needed, to be a focal point, also some place for the Council on

nombre de personnes prennent leur retraite. En outre, il n'y a pas eu de postes à combler. En effet, une grande stabilité règne chez les sous-ministres, mais cette stabilité sera mise à rude épreuve, car les sous-ministres ont tous en commun le fait qu'ils se font vieux. Il y aura donc une occasion de revivifier l'équipe des sous-ministres en choisissant des candidats plus jeunes et plus représentatifs de la diversité de notre pays. Des progrès seront marqués d'ici un an, et des progrès spectaculaires d'ici deux ans. Je partage votre opinion, sénateur Oliver : on aurait déjà dû faire avancer ce dossier bien avant aujourd'hui.

Le sénateur Oliver : Auparavant, Mme Mawani, dont vous avez parlé aujourd'hui, travaillait au CCG. Pourquoi n'a-t-elle pas été remplacée comme conseillère spéciale auprès de vous, c'est-à-dire auprès du greffier, au sujet des membres des minorités visibles dans la fonction publique?

M. Himelfarb : Elle sera remplacée. Je discute actuellement avec quelques personnes qui ne font pas partie de la fonction publique afin qu'elles acceptent des postes de niveau très élevé. La nomination de Mme Mawani était très importante. Il s'agissait d'une bonne amie et elle s'est très bien acquittée de ses responsabilités. Elle est maintenant ambassadrice de la Fondation Aga Khan et y représente le Canada au sujet de ces dossiers, de façon remarquable, dans le monde entier.

La seule question qui se pose consiste à déterminer s'il convenait de demander au centre d'atteindre cet objectif, ou plutôt s'il convenait de rendre le Bureau du Conseil privé responsable de ces questions.

Le sénateur Oliver : Je m'apprêtais à vous poser cette question.

M. Himelfarb : La réponse à votre question est oui.

Le sénateur Oliver : Ma question suivante a été soulevée lors du témoignage de Mme Barrados et de M. Alcock.

Vous êtes le fonctionnaire le plus haut placé du Canada, et le poste que vous occupez relève du Bureau du Conseil privé, l'instance la plus puissante au Canada. Lorsque le premier ministre veut prendre des mesures pour venir en aide aux Autochtones, il met sur pied une commission à partir du Bureau du Conseil privé. Pourquoi le Bureau du Conseil privé ne compte-t-il pas un commissaire à la diversité? Ainsi, l'initiative qui a pour objet de ramener le groupe des minorités visibles à égalité avec les quatre autres groupes cibles, alors que le groupe des minorités visibles se classe actuellement dernier, bénéficierait de l'élan et de l'autorité nécessaires. La nomination d'un commissaire à la diversité est la solution. Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas en ce sens et ne nomme-t-il pas quelqu'un à ce poste au sein du Bureau du conseil privé?

M. Himelfarb : Je n'ai jamais pensé qu'un fonctionnaire quel qu'il soit était en position de pouvoir, bien que ce concept soit extrêmement intéressant.

On envisage l'idée de nommer un conseiller central sur ces questions, cela ne fait aucun doute, mais je ne suis pas certain qu'on considère la possibilité de nommer un commissaire. Je ne veux pas qu'il y ait de chevauchement avec les fonctions de la Commission des droits de la personne. Je ne veux pas usurper son autorité, et je ne suis pas certain que ce soit la meilleure façon de

Visible Minorities and others to come to and get action, someone to drive this agenda and keep our conscience. We have tried it at the school so that it was to be built into training and learning things. Although the person was excellent, I am not convinced the structure was right. I am consulting now on both the person and structure. My bias would be to bring it into PCO.

Senator Oliver: Would the office, or the officer, be called a commissioner of diversity or just an advisor to the clerk?

Mr. Himelfarb: The latter.

Senator Oliver: Why not have a formal commissioner like an Official Languages Commissioner? Why not have a diversity commissioner?

Mr. Himelfarb: There is certainly no consensus that that would not deeply overlap others with the mandate. I am not sure that it would not even have more impact in the short term as an advisor. We are continuing to consult on options with Ms. Barrados, with Mr. Alcock, with others. I cannot see a commissioner, to be honest, but I do not make those determinations. I absolutely see an advisor, and that is within my orbit. I see a significant player in any case.

Senator Carstairs: You talked about performance review. Is there any discussion ongoing that bonuses would be directly tied to how well deputies are performing and promoting better diversity among their employees?

Mr. Himelfarb: That will have a bigger impact than institutional change, as sad as that comment may seem on what motivates human behaviour. It is now related to bonuses. The progress on equity targets and representativeness generally is taken into account in the assessment of deputy performance on an annual basis. That is what it means to have this as a corporate commitment. Our data has not been rigorous, and the specific ways in which it is taken into account are probably too variable.

This is an area where Ms. Barrados has agreed to work closely with us to ensure that we have consistent data, in the nature of the kind of letter that she has written to you, to ensure that we all share the data about who is performing well and who is not. You

procéder, ni qu'il existe un consensus à cet égard. Il faut désigner un conseiller principal, qui serait un coordonnateur et un responsable de la liaison. En outre, le Conseil des minorités visibles et d'autres organisations pourraient faire appel au conseiller principal pour l'inciter à prendre des mesures. De plus, le conseiller principal pourrait faire progresser le dossier et faire en sorte que nous demeurions sensibilisés à ces questions. Nous avons tenté cette expérience au centre afin que le rôle du conseiller soit intégré à la formation et à l'apprentissage. Bien que la personne retenue ait fait un excellent travail, je ne crois pas que la structure ait été satisfaisante. Je mène actuellement des consultations au sujet du candidat que nous choisirons et au sujet de la structure. Je préférerais que cette personne fasse partie du Bureau du Conseil privé.

Le sénateur Oliver : Ce bureau, ou plutôt, son responsable, serait-il nommé commissaire à la diversité ou simplement conseiller du greffier?

M. Himelfarb : Conseiller du greffier.

Le sénateur Oliver : Pourquoi ne nous doterions pas d'un commissaire officiel comme le commissaire aux langues officielles? Quelle raison y a-t-il de ne pas créer un commissaire à la diversité?

M. Himelfarb : Il n'existe actuellement aucun consensus sur le fait que les fonctions de ce nouveau commissaire n'empièteraient pas sur les fonctions d'autres personnes à qui l'on a confié ce mandat. Je ne suis même pas certain qu'à court terme, la nomination d'un commissaire aurait plus d'effet que celle d'un conseiller. Nous continuons d'en discuter avec Mme Barrados et M. Alcock, et de consulter d'autres personnes. En toute honnêteté, je ne pense pas qu'il faut désigner un commissaire, mais ces décisions ne m'appartiennent pas. Je crois fermement en la possibilité de nommer un conseiller, et cette décision relève de ma compétence. Quoi qu'il en soit, un poste important sera créé.

Le sénateur Carstairs : Vous avez parlé d'évaluation de rendement. Étudie-t-on la possibilité de relier l'obtention de primes au rendement des sous-ministres aux résultats qu'ils obtiennent en faisant la promotion d'une diversité accrue au sein de leur personnel?

M. Himelfarb : Une telle initiative produira plus d'effets que les changements institutionnels, aussi lamentables que soit ce constat eut égard aux motivations des êtres humains. Désormais, les primes sont assorties de cette condition. On tient compte des progrès réalisés par rapport aux objectifs d'équité et de représentativité lors de l'évaluation annuelle du rendement des sous-ministres. C'est la conséquence de l'engagement du gouvernement. Nous n'avons pas recueilli de données pertinentes de façon rigoureuse, et le rôle précis que jouent ces facteurs dans le processus d'évaluation n'est probablement pas suffisamment uniforme.

À cet égard, Mme Barrados a consenti à travailler de près avec nous pour faire en sorte d'uniformiser notre collecte de données, conformément à ce qu'elle a indiqué dans la lettre qu'elle vous a envoyée, et ce, afin que nous disposions tous des renseignements

would know publicly as well as us, and you would be able to assess whether the performance management has integrity.

She has also done something else that is quite ambitious. If you have a gap in your performance in this area as a department, as a deputy, and you do not have a plan that is plausible to redress that gap, you will have trouble staffing anything. For what it is worth, Ms. Barrados is doing an unbelievable job promoting this kind of culture change, and it is all very positive.

Senator Carstairs: It concerned me, when I was doing some staffing, that I had very few applications from members of the visible minority communities. My concern is how do we engage them? How do we get them more interested in making applications to the public service? Like any other professional group, children tend to look at the professions of their parents and whether those are something that they, too, might want to have. If you do not have a large segment of members of visible minorities working in governments at all levels then do their children actually regard that as an option for career development? I want to know what we can do in order to promote that.

Mr. Himelfarb: That is a hugely important question, but a complex question. It has a number of parts, so let me try to answer each of the parts. One of them is culture. You cannot attract people if they think they are coming to a culture that will not be accommodating of them. We need to demonstrate that this is a place where women, Aboriginal people, people with disabilities and visible minorities who are at the bottom will feel like they will be accommodated. That means we have to be active in our recruitment. Rigidities in our staffing system have meant active recruitment is difficult. We have been passive. The reason I believe so deeply in the changes we are making in the staffing regime is that they allow us to be more active, for example, in creating pools of target group members. That would be legal under the new regime. Something that we have never been able to do in the past is to have headhunters target particular groups that are underrepresented. We will be able to do that in the future in a way that we have never been able to do in the past by removing some of those rigidities. We cannot just wait for visible minorities to apply to us, because they do not.

We are now working with the Public Service Commission to build meaningful inventories of target group pools. PCO, ironically, in the spirit of confession, has not been a stellar performer. Part of it is because we do not do a lot of staffing. Our

pertinents sur le rendement adéquat ou insuffisant des employés concernés. Ainsi, la population serait mise au courant de ces données, tout comme nous, ce qui vous permettrait de déterminer si la gestion des rendements se fait en toute intégrité.

Mme Barrados a également accompli un travail prodigieux. En effet, les sous-ministres qui constatent des lacunes dans le rendement de leur ministère à cet égard, et qui n'ont pas de plans plausibles en vue de combler ces lacunes, éprouveront des difficultés au chapitre de la dotation. Or, je vous signale que Mme Barrados effectue une promotion remarquable de ce type de changement de culture, ce qui a beaucoup d'effets positifs.

Le sénateur Carstairs : Lorsque je m'occupais de dotation en personnel, je recevais très peu de candidatures de membres de minorités visibles, ce qui me préoccupait. Je me demandais comment faire pour les inciter à se joindre à la fonction publique. Comment susciter chez les membres de minorités visibles un intérêt plus marqué à présenter leur candidature à des postes de fonctionnaires? Comme c'est le cas pour tous les groupes professionnels, les enfants envisagent d'exercer la profession de leurs parents et se demandent si cela leur plairait. S'il n'y a pas un grand nombre d'employés de tous les échelons de la fonction publique qui sont issus des minorités visibles, alors les enfants de ces personnes envisageront-ils eux aussi de devenir fonctionnaire? Je ne sais pas ce qu'on peut faire pour promouvoir ce choix de carrière.

M. Himelfarb : C'est une question extrêmement importante, qui est à la fois très complexe. Cette question comporte plusieurs volets, alors permettez-moi de répondre à chacun de ces volets. Parmi les facteurs qui sont en jeu figure la culture qui existe dans la fonction publique. On ne peut attirer des candidats s'ils ont l'impression que la culture qui prévaut chez leur employeur potentiel fait en sorte qu'ils ne seront pas bien accueillis. Nous devons montrer de façon convaincante que les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles qui sont au bas de l'échelle se sentiront bien accueillis dans la fonction publique. Cela signifie que nous devons être plus dynamique lorsqu'il s'agit d'embaucher de nouveaux fonctionnaires. Les contraintes de notre système de dotation ont rendu le recrutement dynamique plus difficile. Nous avons donc été passif. Si je me rallie avec autant d'ardeur aux changements que nous apportons au régime de dotation, c'est parce que ces changements nous permettent de faire un recrutement plus dynamique, en créant notamment des bassins de candidats issus de groupes visés. Une telle mesure sera légale en vertu du nouveau régime. En outre, nous n'avions pas auparavant la possibilité de demander à des agences de recrutement de cadres de se concentrer sur des groupes particuliers qui sont sous-représentés. Nous allons pouvoir le faire à l'avenir en éliminant certaines de ces contraintes, alors que nous n'étions pas en mesure de le faire dans le passé. Nous ne pouvons nous permettre d'attendre que des membres des minorités visibles présentent leur candidature à des postes dans la fonction publique, car ces personnes ne le font pas.

Nous travaillons actuellement avec la Commission de la fonction publique en vue de dresser un inventaire utile des bassins de candidats issus des groupes visés. Je dois avouer que, de façon ironique, le Bureau du Conseil privé n'a pas obtenu de

staffing is done mostly through secondments, but partly we draw on seasoned performers at the senior level, and so our pool has always been negative in this respect. We have now come to an agreement whereby we have designated a number of positions now for visible minorities only. We are working with the Public Service Commission to create a pre-qualified pool, and we will be active in our recruitment because passive does not work.

Then we come right back to Senator Oliver's point. When there is a critical mass of senior people at the table, these various communities believe there is a place for them. Until we have achieved real, visible progress, it is hard to convince people that this is the place for them. That becomes an urgent priority, and a personal priority for me.

Senator LeBreton: Welcome, Mr. Himelfarb and Mr. McCutcheon. A statement in a Library of Parliament briefing document indicates that 52.8 per cent of all public service employees are women. What is the total number of people in the senior executive pool, and how many of them are women?

Mr. Himelfarb: Mr. McCutcheon will give you the numbers. If they are good, I will take credit. If they are not, I will explain them.

Mr. Wayne McCutcheon, Deputy Secretary to the Cabinet, Senior Personnel and Special Projects Secretariat, Privy Council Office: If I may clarify, are you asking about the executive pool?

Senator LeBreton: Yes. Mr. Himelfarb used the term "senior executive pool." How many people are there in total, and of that total, how many are women?

Mr. McCutcheon: With respect to the deputy ministers at the moment, 10 of 33 are women, for a representation of 33 per cent. One of the primary feeder groups for deputy ministers is Associate Deputy Ministers, and 13 of 21 Associate Deputy Ministers are women, for a representation of 62 per cent.

Senator LeBreton: Does that constitute the whole of the senior executive pool?

Mr. McCutcheon: Regarding the larger numbers, we would then start talking about Assistant Deputy Ministers and executives below the Assistant Deputy Minister level.

résultat époustouflant à cet égard. Cela tient en partie au fait que nous n'avons pas beaucoup de postes à combler. En effet, la plupart de nos nouveaux employés sont détachés d'autres ministères. En outre, nous recherchons des candidats chevronnés qui se situent aux échelons supérieurs de la fonction publique et qui fournissent un excellent rendement, par conséquent, notre bassin de candidats ne correspond pas aux critères dont nous discutons. Nous sommes parvenus à une entente selon laquelle nous avons défini un certain nombre de postes qui devront absolument être comblés par des candidats issus de minorités visibles. Nous travaillons avec la Commission de la fonction publique en vue de créer un bassin de candidats préqualifiés, et nous allons recruter de nouveaux employés de façon dynamique parce qu'une attitude passive ne donne aucun résultat satisfaisant.

Cela nous ramène directement au point soulevé par le sénateur Oliver. En effet, lorsqu'il y a une masse critique de cadres supérieurs qui sont membres des minorités visibles, alors les communautés concernées estiment que la fonction publique est prête à les accueillir. Si nous ne réalisons pas de progrès réels et visibles, il sera difficile de convaincre des candidats potentiels que la fonction publique est un milieu de travail qui leur convient. C'est devenu une priorité urgente et j'en fais l'une de mes priorités aussi.

Le sénateur LeBreton : Je vous souhaite la bienvenue, messieurs Himelfarb et McCutcheon. Selon la note d'information préparée par la Bibliothèque du Parlement, 52,8 p. 100 des employés de la fonction publique sont des femmes. Combien de personnes font partie du bassin des cadres supérieurs et quel est le nombre de femmes?

M. Himelfarb : M. McCutcheon vous fournira ces chiffres. S'ils sont bons, j'en prendrai la responsabilité. Si non, je vous dirai quelle raison explique la situation actuelle.

M. Wayne McCutcheon, sous-secrétaire du Cabinet, Secrétariat du personnel supérieur et projets spéciaux, Bureau du Conseil privé : Je peux peut-être apporter des éclaircissements : posez-vous une question au sujet du bassin des cadres supérieurs?

Le sénateur LeBreton : Oui. M. Himelfarb a utilisé l'expression bassin des cadres supérieurs. Quel est le nombre total de personnes qui en font partie? Parmi ce groupe, combien y a-t-il de femmes?

M. McCutcheon : Pour ce qui est des sous-ministres, actuellement, 10 postes sur 33 sont occupés par des femmes, ce qui constitue une proportion de 33 p. 100. L'un des groupes principaux parmi lesquels nous recrutons des sous-ministres est celui des sous-ministres adjoints. Or, 13 des 21 sous-ministres adjoints sont des femmes, par conséquent, les femmes représentent 62 p. 100 de ce groupe.

Le sénateur LeBreton : Cela constitue-t-il l'ensemble du bassin des cadres supérieurs?

M. McCutcheon : Pour ce qui est des autres chiffres, il faudrait alors inclure les sous-ministres adjoints de même que les cadres supérieurs qui se situent à l'échelon inférieur à celui de sous-ministres adjoints.

Senator LeBreton: Do you think those numbers are consistent?

Mr. Himelfarb: We will get you those figures. Regarding the executives, the people who actually know things are sitting behind us.

Senator LeBreton: That is usually the way.

Mr. Himelfarb: In the executive complement, 34.9 per cent are women.

Senator LeBreton: That is about a third. When you said you rarely recruit from outside, I myself wrote down, "Sounds like a bit of a closed society." That is one of the problems. This goes back to the poor numbers in terms of visible minorities. When Minister Alcock was here, I had suggested that perhaps the public service should vigorously go into communities such as Toronto, for instance, where there is a huge visible minority community that is very involved in the business, legal and high-tech sectors. I suggested to him that perhaps the way to bring forward more visible minorities was to go out and recruit where they actually are. He said that that was a good idea but I do not know whether it was a good idea that left the committee room.

I do not know whether headhunters are the route to go, but the private sector gets into universities and vigorously recruits there. I remember a conversation I had about 15 years ago with someone involved with the University of Western Ontario who talked about how business, the high-tech industry and all aspects that make up our country's fabric vigorously recruit in universities. Why would the public service not do that? Why does it not get out there and try to attract the best and the brightest from universities across the country?

Mr. Himelfarb: We are doing that. Let me come to that indirectly. When I said we do not go outside, I meant for deputies, partly because working in Ottawa is an anthropological experience. We have generally found that it takes a while to acquire the languages, culture and mores. It has not worked very well at the deputy level. Below the deputy level, it is usually important, and we do go outside. We have not done it systematically enough for visible minorities. We have done it for others, but not for visible minorities until recently.

Le sénateur LeBreton : Croyez-vous que ces chiffres sont uniformes?

M. Himelfarb : Nous vous fournirons ces chiffres. Au sujet des cadres supérieurs, les personnes qui connaissent les réponses à ces questions sont assises derrière nous.

Le sénateur LeBreton. : C'est habituellement le cas.

M. Himelfarb : Pour ce qui est de la collectivité de la haute direction, 34,9 p. 100 des personnes qui en font partie sont des femmes.

Le sénateur LeBreton : Cela signifie environ un tiers des cadres de direction. Lorsque vous avez affirmé que vous embauchez rarement des candidats de l'extérieur de la fonction publique, j'ai mis par écrit l'observation suivante : « Cela ressemble quelque peu à une société fermée. » C'est l'un des problèmes. Cela nous ramène à la question des chiffres peu reluisants qui s'appliquent aux minorités visibles. Lorsque le ministre Alcock a comparu devant notre comité, j'ai suggéré que la fonction publique devait peut-être déployer des efforts vigoureux pour se faire connaître des communautés comme celle de Toronto, par exemple, une énorme communauté de minorités visibles qui joue un rôle très actif dans le monde des affaires, dans le milieu juridique et dans le secteur de la haute technologie. Je lui ai dit qu'il convenait peut-être d'aller recruter les membres des minorités visibles là où ces personnes se trouvent, que c'était la façon de susciter un intérêt plus marqué chez les groupes visés. Il m'a dit que c'était une bonne idée, mais je ne sais pas si cette bonne idée a franchi les murs de la salle de comité.

Je ne sais pas si la solution réside dans les agences de recrutement de cadres supérieurs, mais le secteur privé rend visite aux universités et y déploie des efforts vigoureux de recrutement. Je me souviens d'une conversation que j'ai eue il y a environ 15 ans avec une personne qui travaillait pour l'Université de Western Ontario. Cette personne m'a dit que les entreprises du secteur des hautes technologies de même que de tous les secteurs qui constituent le tissu économique de notre pays mènent des activités très dynamiques de recrutement dans les universités. Pourquoi la fonction publique ne le ferait-elle pas? Pourquoi la fonction publique ne s'aventure-t-elle pas sur le terrain en vue d'attirer les candidats potentiels qui sont les meilleurs et les plus brillants à partir des universités de tout le pays?

M. Himelfarb : Nous faisons cela. Permettez-moi d'y venir indirectement. Quand je disais que nous n'allions pas à l'extérieur, je parlais des sous-ministres, en partie parce que le fait de travailler à Ottawa est une expérience anthropologique. Nous avons constaté de manière générale qu'il faut un certain temps pour acquérir notre jargon, notre culture et nos habitudes. Cela n'a pas très bien marché au niveau des sous-ministres. Sous le niveau de sous-ministre, c'est habituellement, important, et dans ces cas-là, nous allons à l'extérieur. Nous ne l'avons pas fait assez systématiquement pour les minorités visibles. Nous l'avons fait pour d'autres catégories, mais pas pour les minorités visibles jusqu'à récemment.

In the feeder group for deputies, we are higher than ever in our history with respect to women. I am not saying that that is satisfactory, but it is real progress and I am proud of that. That has happened over the last three years.

With respect to visible minorities, two departments, human resources and social development, undertook with Maria Barrados an active recruitment strategy for visible minorities, going to where they are and to universities, and it was hugely successful.

How come we did not do it in the past? We have done it. Now eleven other departments working with the Public Service Commission are doing exactly the same thing, especially given that they are now on a list of failing departments in this regard. They sense the urgency and that will happen, and they will be recruiting.

Senator LeBreton: You made a reference to Ottawa, and I often refer to "Athens on the Rideau." People from outside of Ottawa get this view, and I am sure it is reinforced by the actions of many people in Ottawa. However, there are areas of government all over the country. A huge number of public servants work in other parts of the country. Surely in that group, they must have become used to working with Ottawa people. What is the difficulty in moving them from some other part of the country to Ottawa, as long as you promise them that they do not have to live here for the rest of their lives, if that is the problem? What is the difficulty in getting those people to come to Ottawa and serve here at the main department?

Mr. Himelfarb: We are doing better in almost every category. Almost no one goes straight into the deputy community, but in feeder groups we are making progress, although not fast enough, and we will get these acts of recruitment.

The problem was twofold. Part of it was that we did not send out the message that we were accommodating these groups, so they often wondered whether they should bother to apply, and we have had to send that message out again, strongly. We are starting late, but we are starting.

The other one is the critical mass. I believe many of these issues go away when there is a critical mass of target groups at the senior tables because it starts to take care of itself. We have to get to that tipping point, fast.

Senator Baker: Would the witnesses care to comment on the practice of the federal government in the past ten years in filling positions only from certain geographic areas in Canada? Would you have any comment on that?

Let me give you an example. The major complaint that you hear when you go to Vancouver or Halifax, or one of the extreme areas of the country, is that someone is not permitted to apply for

Dans le groupe de relève des sous-ministres, nous avons atteint un record historique en ce qui concerne les femmes. Je ne dis pas que c'est satisfaisant, mais il s'agit d'un progrès tangible, et j'en suis fier. Cela s'est fait au cours des trois dernières années.

En ce qui concerne les minorités visibles, deux ministères, les Ressources humaines et le Développement social, ont lancé de concert avec Maria Barrados une stratégie de recrutement active pour les minorités visibles, c'est-à-dire qu'on va où elles sont et dans les universités, et cela a très bien fonctionné.

Pourquoi n'avons-nous pas fait cela par le passé? Nous l'avons fait. Il y a maintenant 11 ministères qui collaborent avec la Commission de la fonction publique et qui font exactement les mêmes démarches, particulièrement depuis qu'ils figurent sur la liste des ministères délinquants à cet égard. Ils comprennent l'urgence de la chose, ils agissent et ils vont recruter.

Le sénateur LeBreton : Vous avez parlé d'Ottawa, et je dis souvent que c'est « Athènes sur Rideau ». Les gens de l'extérieur d'Ottawa pensent cela, et je suis sûre que cette perception est renforcée par le comportement de nombreuses personnes à Ottawa. Cependant, l'administration gouvernementale est présente partout au pays. Un nombre élevé de fonctionnaires travaillent dans d'autres régions du pays. Les membres de ce groupe doivent sûrement s'habituer à travailler avec les gens d'Ottawa. En quoi avez-vous du mal à les faire venir d'une autre région du pays pour qu'ils s'installent à Ottawa, à la condition que vous leur promettiez qu'ils n'auront pas à vivre le reste de leur vie ici, si c'est cela qui fait problème? En quoi avez-vous du mal à faire venir ces gens à Ottawa pour occuper des postes au niveau central?

M. Himelfarb : Nous réussissons mieux dans presque toutes les catégories. Presque personne ne devient sous-ministre du jour au lendemain, mais dans les groupes de relève, nous faisons des progrès, même si ce n'est pas assez vite, et nous allons recruter ces gens.

Il y avait deux facettes à ce problème. Il y avait d'abord le fait que nous ne faisons pas savoir à ces groupes que nous étions prêts à les accueillir, donc souvent, ils ne se donnaient même pas la peine de faire une demande, et nous avons dû envoyer ce message de nouveau, avec plus de force. Nous commençons tard, mais nous commençons.

L'autre problème tenait à la masse critique. Je crois que bon nombre de ces problèmes vont disparaître quand il y a aura une masse critique de représentants des groupes cibles au niveau supérieur parce que c'est à compter de ce moment que le problème disparaît. Nous devons atteindre ce seuil critique, rapidement.

Le sénateur Baker : Les témoins auraient-ils l'obligeance de nous parler de cette pratique du gouvernement fédéral qui a consisté, depuis les dix dernières années, à combler des postes seulement à partir de certaines régions du Canada? Avez-vous un commentaire à ce sujet?

Je vais vous donner un exemple. Quand on va à Vancouver ou à Halifax, ou dans l'une des extrémités du pays, le principal grief qu'on entend, c'est qu'on ne permet pas aux gens de ces régions de postuler des emplois dans la fonction publique dans les autres

public service positions in other areas of Canada. One could say that that is a violation of the Charter, but I am wondering how it is saved by section 1 of the Charter.

What would be the excuse for allowing the federal government to impose geographic location as a qualification for someone applying for a federal job?

Mr. Himelfarb: Without pretending expertise on the issue of national scope and some of the constraints in doing so, especially for casual workers or short-time workers where the speed and duration matter, it is clear that all of the direction is to go to national scope. We have tried to do that through investments in new technologies that truly make us more efficient in providing national scope with no regional barriers to access to jobs.

Now I can give you a more fulsome answer, but there is a general consensus that the direction that you cite is the direction we should move in, which is that our jobs should be available to Canadians, wherever they might be.

Senator Baker: I agree that that should be the direction, but unfortunately that is not the reality. As I say, it is a recent phenomenon. I think it probably dates back about 10 or 15 years, whereby when you click on the Internet into the federal jobs and departments, it defines a geographic area in which someone can apply. Certainly, nobody from Halifax can apply for a job here that is advertised, and I am sure our research staff would have found this to be correct. There is a geographic restriction on hiring.

Do you know why there would be a restriction? I understand your saying a moment ago that if it is a part-time casual job, why do we not just leave that to the person who is applying? Maybe a part-time, casual job in Ottawa is worth it for someone on the street in Halifax, Nova Scotia.

I am just wondering if the witnesses know of the reason why the policy was brought in. Could you speculate on how that is justified under the law and under the Charter, when you cannot discriminate against someone based on where they live? I am not saying that that is directly a Charter violation, but I am using it as an example, of being saved by something, and section 1 of the Charter is the only thing I can think of. What is it saved by? Would you have any comment on that?

Mr. Himelfarb: My sense is that we have probably allowed administrative and cost barriers to prevail — pure administration processing, trying to reduce the number of applications, the policies on removal expenses and so on — I am not saying that those are good reasons, but I expect we have used those kinds of reasons. I think you will see in the budget before last a commitment to put in place the administrative and technological means to go to a national scope. Should we be moving in that direction? Absolutely.

régions du Canada. On pourrait dire qu'il s'agit-là d'une violation de la Charte, mais je me demande dans quelle mesure cette pratique est protégée par l'article 1 de la Charte.

Qu'est-ce qui autorise le gouvernement fédéral à faire de l'emplacement géographique un critère de sélection pour les gens qui postulent un emploi dans la fonction publique fédérale?

M. Himelfarb : Je ne prétends pas être un expert de la question de l'échelle nationale et des limites que cela suppose, particulièrement pour les employés occasionnels ou temporaires où la vitesse et la durée comptent, il est évident que l'orientation générale privilégie l'échelle nationale. Nous tâchons d'y arriver en investissant dans les nouvelles technologies qui font que nous sommes beaucoup plus à même de travailler à l'échelle nationale et de supprimer les obstacles régionaux à l'accès à l'emploi.

Cela étant dit, je peux vous donner une réponse plus complète, mais il y a un consensus sur ce que vous dites, à savoir que nos emplois devraient être accessibles aux Canadiens où qu'ils se trouvent.

Le sénateur Baker : Je suis d'accord pour dire que cela doit être notre orientation, mais malheureusement, ce n'est pas la réalité. Comme je l'ai dit, c'est un phénomène récent. Je crois que cela remonte probablement à 10 ou à 15 ans, et lorsque vous cliquez sur l'Internet pour trouver des emplois fédéraux et des ministères, on définit une zone géographique où l'on peut faire une demande. Chose certaine, une personne de Halifax ne peut postuler un emploi annoncé ici, et j'ai la certitude que nos attachés de recherche confirmeraient cela. Il y a une restriction géographique à l'embauche.

Savez-vous pourquoi cette restriction existe? J'ai compris ce que vous avez dit il y a un instant, au sujet des emplois occasionnels à temps partiel, mais pourquoi ne pas s'en remettre à la personne qui fait la demande? Il se peut qu'un emploi occasionnel à temps partiel à Ottawa présente une valeur pour le simple citoyen de Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Je veux seulement savoir si les témoins savent pourquoi on a mis en place cette politique. Peuvent-ils nous dire comment cela est justifié en droit et en vertu de la Charte, alors qu'on ne peut pas exercer de discrimination à l'égard d'une personne selon son lieu de résidence? Je ne dis pas que c'est une nette violation de la Charte, mais je prends cela comme exemple, et il y a peut-être une justification, et l'article 1 de la Charte est la seule chose à laquelle je peux penser. Qu'est-ce qui justifie cela? Avez-vous un commentaire à faire à ce sujet?

M. Himelfarb : Je pense que nous avons probablement accordé plus de poids à des considérations administratives et financières — le pur traitement administratif, la volonté de réduire le nombre de demandes, la politique sur les dépenses de déménagement et ainsi de suite — et je ne dis pas que ce sont de bonnes raisons, mais j'imagine qu'on a invoqué ce genre de raisons. Je pense qu'il y a dans l'avant dernier budget un engagement visant à mettre en place les moyens administratifs et technologiques qui nous permettront d'aller à l'échelle nationale. Est-ce l'orientation que nous devons prendre? Absolument.

Senator Baker: One final question: Do you have any comment at all on federal government policy that still allows, contrary to law as I understand it, unequal pay for work of equal value depending on where you live in the country? I am referring to the regional rates of pay that are in effect in our public service in Canada. If you are in Port Churchill today, you would see icebreakers parked at a wharf, and this icebreaker here is from one part of the country and the one over there is from another part of the country, and the wages of the workers doing exactly the same job are completely different. Do you have any comment at all on that, or on how that is saved by the Charter? Is section 1 the be-all and end-all? I can understand that it must be a Treasury Board directive, obviously, to allow that sort of thing to take place.

Mr. Himelfarb: Or perhaps the result of collective bargaining. We are criticized from both ends. We are criticized for not allowing regional rates of pay, so we are not competitive in places like Toronto and Vancouver for accountants and auditors who can get better-paying private sector jobs, and we do not raise our rates. We are accused of not doing it because in many areas we do not have regional rates of pay; our rate is flat. In other areas, we have done it through collective bargaining because we introduce a market component and we are criticized for doing it.

The answer has been the introduction of market principles in some regions where we cannot attract people with the current rate of pay, and we have allowed market principles to enter into collective bargaining. It is a very difficult issue, and there are stresses on both sides of that issue; not just one side.

Senator Baker: I would suggest there is a principle involved. The principle is called equal pay for work of equal value. It is the law. If unions do not want to follow the law and they wish to negotiate outside the law, they should be told that they cannot do it. Certainly, the Government of Canada should not be allowed to do it. The same thing goes with hiring. As Senator Oliver says, if you even hope to expand on people in the public service taking advantage of jobs, you must at least give them the opportunity to apply for those positions.

You made a remarkable opening statement, and I commend you on it. We could use it word for word in any report, I think.

Senator Oliver: I intend to use it.

Mr. Himelfarb: You mean use it against me?

Senator Pearson: Thank you very much and welcome. I have practical questions because the people I speak to who are visible minorities and who find themselves unable to get jobs have a couple of problems that they discuss, and among the group is a group of fairly recent Canadians. These are the ones who have immigrated from Ethiopia or India. They have several languages but they do not have adequate French. I am totally supportive of

Le sénateur Baker : Une dernière question : avez-vous un commentaire à faire sur la politique du gouvernement fédéral qui autorise encore, contrairement à la loi telle que je la comprends, le versement d'un salaire inégal pour un travail d'égale valeur selon l'endroit où l'on vit au pays? Je songe aux taux salariaux régionaux qui sont en vigueur dans la fonction publique du Canada. À Port Churchill aujourd'hui, il y a des brise-glace amarrés au quai, et un brise-glace provient d'une région du pays et l'autre, d'une autre région du pays, et les salaires des travailleurs qui font exactement le même travail sont complètement différents. Avez-vous un commentaire à faire à ce sujet, ou savez-vous comment cela est justifié par la Charte? L'article 1 est-il la loi suprême? Je peux comprendre qu'il doit s'agir d'une directive du Conseil du Trésor, de toute évidence, si l'on autorise ce genre de choses.

M. Himelfarb : Ou cela résulte peut-être de la négociation collective. Nous sommes pris à parti des deux côtés. On nous prend à parti parce que nous n'autorisons pas les taux salariaux régionaux, ce qui fait que nous ne sommes pas concurrentiels dans des villes comme Toronto et Vancouver pour le recrutement de comptables et de vérificateurs qui peuvent être mieux rémunérés dans le secteur privé, et nous ne haussons pas nos taux. On nous reproche de ne pas le faire parce que dans de nombreuses régions, nous n'avons pas de taux salariaux régionaux; nos taux sont uniformes. Dans d'autres régions, nous avons instauré le taux régional par la voie de la négociation collective parce que nous avons tenu compte de la demande, et on nous reproche de le faire.

En réaction, nous avons commencé à tenir compte du principe de la demande dans certaines régions où nous ne pouvons pas attirer des gens avec le taux salarial actuel, et c'est ainsi que le principe de la demande s'est inscrit dans la convention collective. C'est une question très difficile, et il y a des tensions des deux côtés de la médaille; pas seulement d'un côté.

Le sénateur Baker : À mon avis, il y a un principe qui intervient. C'est le principe qu'on appelle à travail égal, salaire égal. C'est la loi. Si les syndicats ne veulent pas se conformer à la loi et veulent négocier en marge de la loi, il faut leur dire qu'ils ne peuvent pas faire ça. Chose certaine, le gouvernement du Canada ne doit pas autoriser ce genre de choses. Même chose pour le recrutement. Comme le dit le sénateur Oliver, si vous voulez que les gens profitent des emplois de la fonction publique, il faut leur donner à tout le moins la possibilité de postuler.

Votre allocution liminaire était remarquable, et je vous en félicite. Nous pourrions la reprendre mot pour mot dans n'importe quel rapport, à mon avis.

Le sénateur Oliver : Je compte l'utiliser.

M. Himelfarb : Vous voulez dire l'utiliser contre moi?

Le sénateur Pearson : Merci beaucoup et bienvenue. J'ai des questions d'ordre pratique parce que les gens à qui je parle qui font partie de minorités visibles et qui sont incapables de trouver du travail ont quelques problèmes dont ils discutent, et dans ce groupe, il y a les Canadiens d'assez fraîche date. Ce sont ceux qui ont immigré de l'Éthiopie ou de l'Inde. Ils parlent plusieurs langues mais leur français est insuffisant. Je suis tout à fait

the principle of having two official languages. That is not the issue. The issue is with the way in which you make an accommodation.

What these people tell me is the way in which they are examined seems inappropriate, sometimes even to their level of knowledge; that there are cultural and other kinds of issues that tend to prevent them from knowing the answers or responding in certain ways, and then they get a slightly lower grade and do not get the grade they need. I know of several people who are very competent in most other ways who just cannot get into the civil service. I do not know whether there is any answer to that. It is a difficult question because it is a complex of principles, but I get the sense that some of the problem lies in the way in which the testing is done.

Mr. Himelfarb: Thank you, senator. I appreciate the way you framed the question. There are two fundamental principles at work, and they are not in competition, in my view. The commitment to official languages is a fundamental building block of Canada's, absolute and inviolate, and in the public service it has to be reflected fully. Our commitment to diversity representation is equally as fundamental to Canada. They are complementary in my view. Our foundation of linguistic duality is also the foundation of our accommodation of multiculturalism and diversity. We have not managed that program perfectly. For a lot of people, the way we teach and the way we test has been inadequate. It may not always be culturally sensitive, which is part of what you are suggesting.

That is why we have undertaken a fundamental review of the assessment, training and testing, which is not yet completed at the school, and we will do so in consultation with the Public Service Commission.

Senator Pearson: They are not asking for that. That is not the question.

Mr. Himelfarb: We must make sure it is managed in a way that is culturally sensitive. The other thing one sometimes has to do is be innovative and think outside the box. There are examples of CRA, for example, that created ghost positions until people acquired language, recognizing that there might have to be an investment. When someone has known Mandarin or Hindi and spent their time learning one of these languages, it is quite a huge investment to learn another. We have to find smart ways of maintaining our commitment to both and being more creative, and I think there are ways to do that.

Senator Oliver: I have a series of very short, one-sentence questions.

First, you told us with great pride that the percentage of women is 34.9 per cent. What percentage of the 34.9 per cent are visible minority women?

d'accord avec le principe des deux langues officielles. La question n'est pas là. La question est de savoir où l'on peut trouver des accommodements.

Ce que ces gens-là me disent, c'est que les tests qu'ils doivent passer semblent inappropriés, parfois même pour leur niveau de connaissances; il y a des problèmes d'ordre culturel et autres qui font qu'ils ne connaissent pas les réponses ou qu'ils répondent d'une certaine façon, et ils se retrouvent alors avec une note un peu plus faible et ils n'obtiennent pas la note dont ils ont besoin. Je connais plusieurs personnes qui sont très compétentes à presque tous les égards et qui ne peuvent tout simplement pas entrer dans la fonction publique. Je ne sais pas s'il y a une réponse à cela. C'est une question difficile parce que c'est un mélange complexe de principes qui interviennent, mais j'ai l'impression qu'une partie du problème réside dans la façon dont on administre les tests.

M. Himelfarb : Merci, sénateur. J'aime la façon dont vous formulez votre question. Il y a deux principes fondamentaux à l'oeuvre, et à mon avis, ils ne se contredisent pas. Le principe des langues officielles est une des pierres angulaires du Canada, c'est un principe absolu et inviolable, qui doit prendre toute son expression dans la fonction publique. Notre attachement à la diversité est tout aussi fondamental pour le Canada. Ce sont à mon avis des principes complémentaires. Ce qui fonde la dualité linguistique fonde aussi notre attachement au multiculturalisme et à la diversité. Nous n'avons pas géré ce programme parfaitement. Pour beaucoup de gens, la façon dont nous enseignons et dont nous administrons les tests est inadéquate. Ces façons de faire ne tiennent peut-être pas toujours compte des différences culturelles, et c'est ce à quoi vous voulez en venir, en partie.

Voilà pourquoi nous avons entrepris de réexaminer au complet l'évaluation, la formation et l'administration des tests, tâche qui n'est pas encore complétée à l'école, et nous allons le faire en consultation avec la Commission de la fonction publique.

Le sénateur Pearson : Ce n'est pas ce qu'ils demandent. Là n'est pas la question.

M. Himelfarb : Nous devons nous assurer que c'est géré d'une façon qui tienne compte des sensibilités culturelles. L'autre chose qu'il faut faire parfois, c'est être novateur et réfléchir en fonction de nouveaux paramètres. Il y a l'ARC, par exemple, qui a créé des postes fantômes jusqu'au moment où les gens ont acquis les connaissances linguistiques voulues, parce qu'on savait qu'il fallait faire cet investissement. Quand quelqu'un parle le mandarin ou le hindi et a consacré du temps à apprendre l'une de ces langues, c'est un investissement énorme que d'en apprendre une autre. Nous devons trouver des moyens intelligents de respecter notre engagement envers ces deux principes et être plus créatifs, et je crois qu'il y a moyen de faire cela.

Le sénateur Oliver : J'ai une série de questions très brèves, d'une seule phrase.

Tout d'abord, vous avez été fier de nous dire que 34,9 p. 100 des membres du groupe de la direction sont des femmes. De ce nombre, combien sont des femmes appartenant à des minorités visibles?

Mr. Himelfarb: Two thirds of the FETA group, associate deputies, are now women. My source of pride was in that fact, because that is within my control.

Senator Oliver: What percentage of the 34.9 per cent are visible minority women?

Mr. Himelfarb: It is 4.8 per cent of the executives, not of the women.

Senator Oliver: I do not understand. What percentage of the 34.9 per cent that are women are from visible minorities?

Mr. McCutcheon: We could obtain that information.

The Chairman: Perhaps you could provide it for the committee.

Senator Oliver: What specific instructions, Mr. Himelfarb, do you give to your deputy ministers when you meet on a regular basis about taking action on some of the targets such as the one in five? What specific things have you done to try to make the change? We have failed very badly in meeting those targets.

Mr. Himelfarb: Again, we have made progress but we have failed to meet the targets. They are required to provide plans, which they have done, on how to impose targets on the Public Service Commission. The Public Service Commission assesses those plans. Until recently, we did not have reliable reports about implementation of the plans and we did not have the baseline data. That is being corrected now. The issue arises on a regular basis in our partnership with the National Council of Visible Minorities, or NCVM, who brings it to the table. We bring those people in to constantly remind deputies of these obligations. It is a regular item.

Senator Oliver: To have something raised is one thing, but what are the consequences?

Mr. Himelfarb: It is taken into account in all performance assessments of deputies, and we ask that it be pushed down to the executive level, which is done at the PCO. Our data has not been vigorous enough and the involvement of the other agencies has not been powerful enough to do it effectively. Now that the Public Service Commission has actually done its assessment, it is willing to identify those departments that are doing well, and also those less well. That will be done in a much more rigorous way. It has always been a part of the system, but never before quite as rigorous as it will be.

Senator Oliver: The Conference Board of Canada did a major report that showed barriers to the advancement of visible minorities in both the public and private sectors. One finding was that there is racism in the system. My question to you is:

M. Himelfarb : Les deux tiers des membres du groupe de la direction, des sous-ministres adjoints, sont des femmes. J'étais fier de ce fait, parce que je suis responsable de cette réalisation.

Le sénateur Oliver : Mais de ces femmes, de ce 34.9 p. 100, combien appartiennent à des minorités visibles?

M. Himelfarb : Quelque 4,8 p. 100 des cadres appartiennent à des minorités visibles, et non pas 4,8 p. 100 des femmes.

Le sénateur Oliver : Je ne saisis pas. Pouvez-vous me dire quel pourcentage des 34,9 p. 100, soit des femmes, appartiennent à des minorités visibles?

M. McCutcheon : Nous pouvons nous procurer ces renseignements.

La présidente : Vous devriez peut-être fournir ces renseignements au comité.

Le sénateur Oliver : Monsieur Himelfarb, quelles consignes donnez-vous à vos sous-ministres lorsque vous les rencontrez à intervalle régulier en ce qui a trait aux mesures qu'ils doivent prendre pour atteindre certaines de ces cibles, comme un sur cinq? Quelles mesures spéciales avez-vous prises pour vous assurer que ces changements auront lieu? Nous n'avons certainement pas réussi à atteindre ces objectifs.

M. Himelfarb : Encore une fois, nous avons fait des progrès, mais nous n'avons pas atteint les cibles. Les sous-ministres sont tenus de présenter des plans d'action, ce qu'ils ont fait, afin de préciser ce qu'ils comptent faire pour établir des cibles pour la Commission de la fonction publique. La Commission de la fonction publique évalue ces plans. Jusqu'à tout récemment, nous n'avions pas de rapports fiables sur la mise en œuvre de ces plans et nous ne disposions pas des données de référence. Nous apportons les changements nécessaires. La question est souvent soulevée en fait dans nos discussions avec notre partenaire, le Conseil national des minorités visibles, soit le CNMV. Nous sommes en contact permanent avec les représentants du conseil pour rappeler à nos sous-ministres qu'ils ont des responsabilités. C'est une question qui revient sans cesse.

Le sénateur Oliver : Soulever une question c'est bien joli, mais est-ce que cela a un impact?

M. Himelfarb : On en tient compte lors de l'évaluation du rendement des sous-ministres; nous demandons d'ailleurs que les réalisations au niveau de la représentation des minorités visibles soient mentionnées au niveau de l'exécutif, ce qui se fait au BCP. Nos données n'étaient pas suffisamment fiables et la participation des autres organisations n'avait pas suffi à garantir l'efficacité du programme. La Commission de la fonction publique a procédé à une évaluation, et elle est disposée à identifier les ministères qui s'acquittent de leurs responsabilités et ceux qui ne le font pas. Ce contrôle sera donc fait de façon beaucoup plus rigoureuse. Ces politiques ont toujours fait partie du système, mais leur mise en œuvre n'a jamais été aussi rigoureuse qu'elle ne l'est maintenant.

Le sénateur Oliver : Le Conference Board du Canada a publié un rapport qui fait état des obstacles à la promotion des minorités visibles dans le secteur privé et dans le secteur public. On a conclu que le racisme faisait partie intégrante du système. Voici ma

What is being done from the Clerk's standpoint to overcome the racism that is preventing the advancement of visible minorities to senior positions in the Public Service of Canada?

Mr. Himelfarb: Much of what is done happens through the Human Rights Commission and other mechanisms that exist to deal with those complaints. Clearly, the partnership we have struck with the National Council of Visible Minorities, including funding, has been designed to ensure that they play a lead role in sensitizing us to both the systemic and overt forms that racism can take. I have been a champion of that forum, and I bring them in as part of the instrument of cultural change. We also have an external advisory committee chaired by Mr. Earl Mendez that advises me, the PCO and all deputies on instances of both systemic and overt racism and how we might address it. These are ongoing processes.

The Chairman: Mr. Himelfarb, I have one question for you. When I was at university many years ago, the Public Service Commission was the place to get a job if you were bright, energetic and ambitious. Today, students at universities are telling me that that is not the way it is. When asked further, they say that they know they will not frame policy issues for parliamentarians because that action has been taken over by opinion groups, focus groups, mass media, et cetera. The challenge that the job used to present does not seem to exist today. Students are simply not interested because they will not be creative. How do you answer to that stance?

Mr. Himelfarb: I would probably answer it by saying that it is the best gig in town. The public service still provides more opportunity to contribute to shaping the world than any other job. The notion that there is a competition for ideas and between other players is a good thing. It means that we have to raise our values and rise above sectoral interests to ensure that we are focused on the public interest, and do a better job. The idea of competition and other players in the mix is healthy, and the notion that there is less deference for government institutions is good. These are part of a maturing democracy. We have not been effective in telling students that the opportunity to contribute to making a better Canada is as good a job as you can get.

It is probably true that, to be more creative, our challenge is not to deal with the competition but to bring the outside in. I believe it was Senator LeBreton who said that we are a closed shop, and that has hurt the public service. We need to open it up and seem more permeable. We need to care more about bringing the outside in. We have to communicate to young people some of the excitement of being public servants, whether they be women, visible minorities or Aboriginal. This is the best gig in town and we have to get out and tell people about it. We have to be more

question : qu'est-ce que vous, le greffier du Conseil privé, faites pour surmonter ce racisme qui empêche la promotion de représentants des minorités visibles au poste de cadres au sein de la fonction publique du Canada?

M. Himelfarb : La majorité des mesures qui sont prises le sont par la Commission des droits de la personne et par les autres mécanismes qui ont été mis sur pied pour traiter les plaintes de racisme. Il est clair que le partenariat que nous avons créé avec le Conseil national des minorités visibles, y compris son financement, vise à assurer que ce conseil pourra jouer un rôle de premier plan en vue de nous sensibiliser aux diverses formes de racisme, le racisme systémique et le racisme déclaré. J'ai toujours appuyé ce forum, car à mon avis il pourra jouer un rôle important dans ce changement culturel. Il existe également un comité consultatif externe sous la présidence de M. Earl Mendez qui m'offre des conseils, ainsi qu'au BCP et à tous les sous-ministres quant aux façons de lutter contre le racisme déclaré et le racisme systémique. Ces efforts se déroulent actuellement.

La présidente : Monsieur Himelfarb, j'aimerais vous poser une question. Lorsque j'étais à l'université il y a bien des années, toute personne intelligente qui avait beaucoup d'énergie et d'ambition se trouvait un emploi au sein de la fonction publique. Aujourd'hui, les étudiants à l'université me disent que les choses ont bien changé. Quand on leur demande des explications, ils disent qu'ils savent qu'ils ne travailleront pas à élaborer des questions stratégiques à l'intention des parlementaires parce que maintenant, ce sont les groupes d'intérêt, les médias de masse et j'en passe qui dictent ce genre de choses. Le défi que présentaient ces emplois n'existe plus aujourd'hui. Les étudiants ne sont simplement pas intéressés parce qu'ils savent qu'ils n'auront pas à faire preuve de créativité. Comment répondre à leurs doléances?

M. Himelfarb : Tout ce que je peux vous dire, c'est que c'est probablement les meilleures perspectives d'emploi en ville. La fonction publique offre plus de chances que les autres emplois de contribuer à créer le monde de demain. Ce n'est pas mauvais que les idées viennent de diverses sources. Cela veut dire que nous devons améliorer nos valeurs et nous éloigner des intérêts sectoriels afin d'avoir vraiment à coeur l'intérêt public de sorte à faire mieux notre travail. Je crois qu'il est très sain d'avoir cette concurrence, et il n'est pas mauvais non plus que l'on fasse un peu moins de révérence à l'égard du gouvernement. Ce sont là en fait les caractéristiques d'une démocratie qui a atteint une certaine maturité. Nous n'avons pas vraiment su expliquer aux étudiants qu'il n'y a pas de meilleur emploi que celui qui vous permet d'améliorer notre pays, le Canada.

Il est probablement vrai que pour faire preuve de plus de créativité, il ne faut pas simplement se pencher sur la concurrence mais accepter les idées qui viennent de l'extérieur. Je crois que c'est le sénateur LeBreton qui a dit que la fonction publique était en fait un atelier fermé et que cela nous a nuï. Nous devons ouvrir les portes et rendre la fonction publique plus perméable. Nous devons inviter les gens de l'extérieur. Nous devons faire connaître aux jeunes qu'être fonctionnaires, c'est excitant, qu'il s'agisse de femmes de minorités visibles ou de personnes autochtones. C'est

open and then they will be more likely to believe it. My sense is that we are okay now, and we will get better.

The Chairman: The message is still the same: It is a good and valuable career choice.

Senator Oliver: It is the best gig in town, but if you are a visible minority you cannot get in.

Mr. Himelfarb: We will open those doors.

The Chairman: We are here to look at the public service and in our dialogue and debate we will give you suggestions as you have given us some. Perhaps together we can solve some of the discrimination that still lingers in the system.

Senator Oliver: I know you are summing up, but may I ask one question?

The Chairman: Quickly, yes.

Senator Oliver: The Library of Parliament prepared a number of excellent questions dealing with some of the things that the PCO can do. Madam Chairman, could we give those questions to Mr. Himelfarb so that his office staff might provide the committee with responses? They could help this committee in its ongoing study. We did not have time in one hour to raise all the questions.

The Chairman: Mr. Himelfarb, the clerk of the committee will prepare that for you so that in due course you could provide us with the answers.

I thank you for appearing today to share with us your perspectives on the issue.

The committee adjourned.

le meilleur endroit où travailler à Ottawa et nous devons en convaincre les gens. Nous devons être plus ouverts et peut-être seront-ils plus portés à nous croire. Personnellement, je pense que les choses ne vont pas trop mal maintenant, et elles s'amélioreront.

La présidente : Le message est toujours le même, c'est quand même un bon choix de carrière.

Le sénateur Oliver : C'est peut-être le meilleur emploi en ville, mais si vous représentez une minorité visible, vous ne pouvez pas trouver d'emploi.

M. Himelfarb : Nous ouvrirons les portes de cet atelier fermé.

La présidente : Nous sommes ici pour nous pencher sur la fonction publique, et nous vous donnerons des conseils puisque vous nous en avez donné certains. Peut-être ensemble pourrions-nous régler le problème de la discrimination qui se retrouve toujours au sein du système.

Le sénateur Oliver : Avant que vous n'ajourniez nos travaux, puis-je poser une question?

La présidente : Oui, mais soyez bref.

Le sénateur Oliver : La Bibliothèque du Parlement a préparé une liste de questions intéressantes qui portent sur les choses que peut faire le BCP. Madame la présidente, pourrions-nous remettre ces questions à M. Himelfarb pour que son personnel puisse fournir les réponses pertinentes au comité? Cela pourrait aider le comité dans ses travaux. Nous n'avons pas eu le temps, en une heure, de poser toutes les questions.

La présidente : Monsieur Himelfarb, notre greffière préparera ce document pour vous pour que vous puissiez nous fournir quand vous le pourrez ces réponses.

Je tiens à vous remercier d'être venu nous rencontrer aujourd'hui pour participer au débat sur la question.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

As individuals:

Christine Colin, Medical Doctor specializing in Public Health;
Lorraine Fillion, Social Worker and family mediator;
Hugues Létourneau, Lawyer.

Privy Council Office:

Alex Himelfarb, Clerk of the Privy Council and Secretary to the
Cabinet;
Wayne McCutcheon, Deputy Secretary to the Cabinet, Senior
Personnel and Special Projects Secretariat.

TÉMOINS

À titre individuel :

Christine Colin, médecin spécialiste en santé publique;
Lorraine Fillion, travailleuse sociale et médiatrice familiale;
Hugues Létourneau, avocat.

Bureau du Conseil privé :

Alex Himelfarb, greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet;
Wayne McCutcheon, sous-secrétaire du Cabinet, Secrétariat du
personnel supérieur et projets spéciaux.